



Avril 2019



DES AIDES EFFICACES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES



CESER
Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil Économique, Social & Environnemental Régional

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des avis (saisines) et contributions (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Rapporteure

Présidente de la Section Industrie

Mme Jocelyne DUPLAIN



RESULTATS DES VOTES



150 votants



144

ont voté
POUR



0

ont voté
CONTRE



6

se sont
ABSTENUS



0

n'ont pas
pris part au
vote

Cet avis a été adopté par le
Conseil, Economique, Social et Environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée Plénière du 16 avril 2019.

Table des matières

Préambule	2
Introduction	3
Contexte	3
Objectif	3
Enjeux	3
1. S’inscrire dans une démarche pour se rapprocher des régions européennes leaders et anticiper l’industrie de demain	4
L’industrie régionale : forces et faiblesses	4
L’humain et le territoire au cœur de l’industrie de demain	11
2. L’Ecosystème des aides aux entreprises industrielles	16
Activités industrielles, entreprises industrielles : quel périmètre ?	16
Une vision globale de l’écosystème des aides aux entreprises industrielles qui fait défaut	17
3. Hiérarchiser les besoins identifiés et les objectifs visés	21
Afficher une ambition industrielle	21
Centrer les aides sur le développement des unités de production	22
Penser industrie avec territoire, transition écologique et acceptabilité sociale	22
Des priorités opérationnelles pour les aides régionales	23
4- La simplification, le choix des critères, la communication, le suivi, et l’évaluation	29
Simplifier les dispositifs et l’instruction des dossiers	29
Choisir des critères d’éligibilité et d’attribution transparents et pérennes à moyen et long terme	33
Simplifier l’accès aux aides, communiquer et informer	34
Piloter, suivre, évaluer	35
Conclusion	36
Synthèse des préconisations	38
Bibliographie	39
Déclarations des groupes	41
Annexes	49
Contributeurs	60
Remerciements	61
Contacts	62

Préambule



Le Conseil régional a saisi le CESER sur les moyens de **renforcer le dynamisme et la compétitivité du tissu industriel** de notre Région par les aides économiques aux entreprises industrielles.

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**. Le développement industriel est un facteur de prospérité déterminant.

Auvergne-Rhône-Alpes est la première région industrielle de France, riche de savoir-faire historique, territoire d'innovation et de créativité, la Région bénéficie d'un tissu industriel fort et varié. Celui-ci est composé d'un ensemble performant d'entreprises de tailles différentes (start up, TPE-PME, ETI, Grands groupes), représentant plus de 500 000 emplois dans notre région.

Atout majeur de notre Région en termes de développement économique et social, la présence de l'industrie constitue aussi un facteur fondamental d'équilibre entre les territoires. L'entreprise industrielle doit relever de nombreux défis : la digitalisation, la transition énergétique et écologique, la place de l'homme...

Conscient de l'importance de l'industrie pour la région, le CESER a fait le choix de créer une section spécialement dédiée à un travail de réflexion et d'anticipation pour l'Industrie de demain. Aujourd'hui, à la suite de la saisine du Conseil Régional, le CESER présente des propositions opérationnelles pour renforcer l'efficacité des aides apportées aux entreprises industrielles.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'Q' and 'I'.

Antoine QUADRINI,

Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Introduction

Contexte

Dans son courrier du 26 janvier 2018, **le président du Conseil régional a saisi le CESER sur la thématique de l'industrie** : « ...une troisième saisine concerne l'industrie. Notre région dispose d'un tissu industriel riche dont nous devons renforcer le dynamisme et la compétitivité. Je souhaiterais bénéficier de votre réflexion sur les modalités d'aides économiques aux entreprises industrielles afin de répondre à leurs besoins... »

Objectif

Les échanges engagés à la suite de cette saisine montrent que l'attente du **Conseil régional concerne en premier lieu la simplification des dispositifs** qui a été engagée dans le cadre d'une délibération votée par l'Assemblée régionale en mars 2018. L'objectif est de rendre les dispositifs plus visibles, plus lisibles et de valider leurs liens avec les objectifs du SRDEII. Un nouveau cadre a été adopté, l'idée est de rentrer par la catégorie d'entreprise : start up, TPE, PME ou ETI pour permettre par le biais de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Enjeux

L'attente de la Région vis-à-vis du CESER est un retour de terrain sur l'évolution à conduire des dispositifs. Leur adaptation aux défis de demain pour l'industrie régionale est un enjeu majeur de leur pertinence, la simplification des dispositifs devant être finalisée pour la fin 2019.

Démarche

Pour le CESER, la démarche de simplification des aides aux entreprises industrielles doit être contextualisée **dans une analyse des forces et faiblesses de l'industrie régionale et dans une vision anticipatrice de l'industrie de demain**.

La première partie traitera de ce point. Pour ancrer notre réflexion sur le sujet de l'industrie, il sera nécessaire de préciser ce que l'on entend par entreprise industrielle. L'action de la Région se positionne dans un écosystème des aides aux entreprises plus large qui concerne d'autres acteurs et s'inscrit dans un contexte européen. Ce sera l'objet de la deuxième partie.

En matière d'aide aux entreprises industrielles, **les besoins et les objectifs visés** peuvent être de nature différente et méritent d'être précisés, des priorités doivent être dégagées : ce sera l'objet de la troisième partie.

Dans la dernière partie, **les aspects liés au suivi, à l'évaluation, au choix des critères ainsi qu'à la transparence et à la communication des aides** seront abordés.

A partir de ces éléments, le CESER formulera dans **chacune des parties des préconisations** dont la synthèse sera reprise dans la partie finale.

1. S'inscrire dans une démarche pour se rapprocher des régions européennes leaders et anticiper l'industrie de demain

Le contexte de l'industrie régionale et son positionnement par rapport aux régions européennes leaders doivent orienter les actions. De la même manière, les forces à l'œuvre dans les mutations en cours, doivent inciter ces actions à prendre en compte les enjeux futurs.

Cette première partie s'articulera autour de ces deux axes.

Ce point s'alimente des travaux déjà conduits par le CESER notamment sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation ou dans le cadre de la section prospective. Il a souligné à plusieurs reprises l'enjeu industriel sur le territoire régional. La création d'une section industrie, mise en place en 2018 avec l'objectif d'aborder le fait industriel dans sa globalité témoigne de cette préoccupation.

L'industrie régionale : forces et faiblesses

En effet, l'industrie est un élément clé de l'identité du territoire d'Auvergne Rhône-Alpes.

Toutefois, dès que l'on se situe à l'échelle européenne, les comparaisons sont moins flatteuses : on constate qu'Auvergne Rhône-Alpes est en retrait par rapport aux grandes régions industrielles qui sont les moteurs du développement industriel en Europe. Le poids de l'emploi industriel est nettement inférieur (de 10 points environ avec les régions leaders allemandes ou italiennes). Cela est vrai même après la réintégration de certaines fonctions externalisées très liées à l'industrie et auquel on peut logiquement les rattacher.

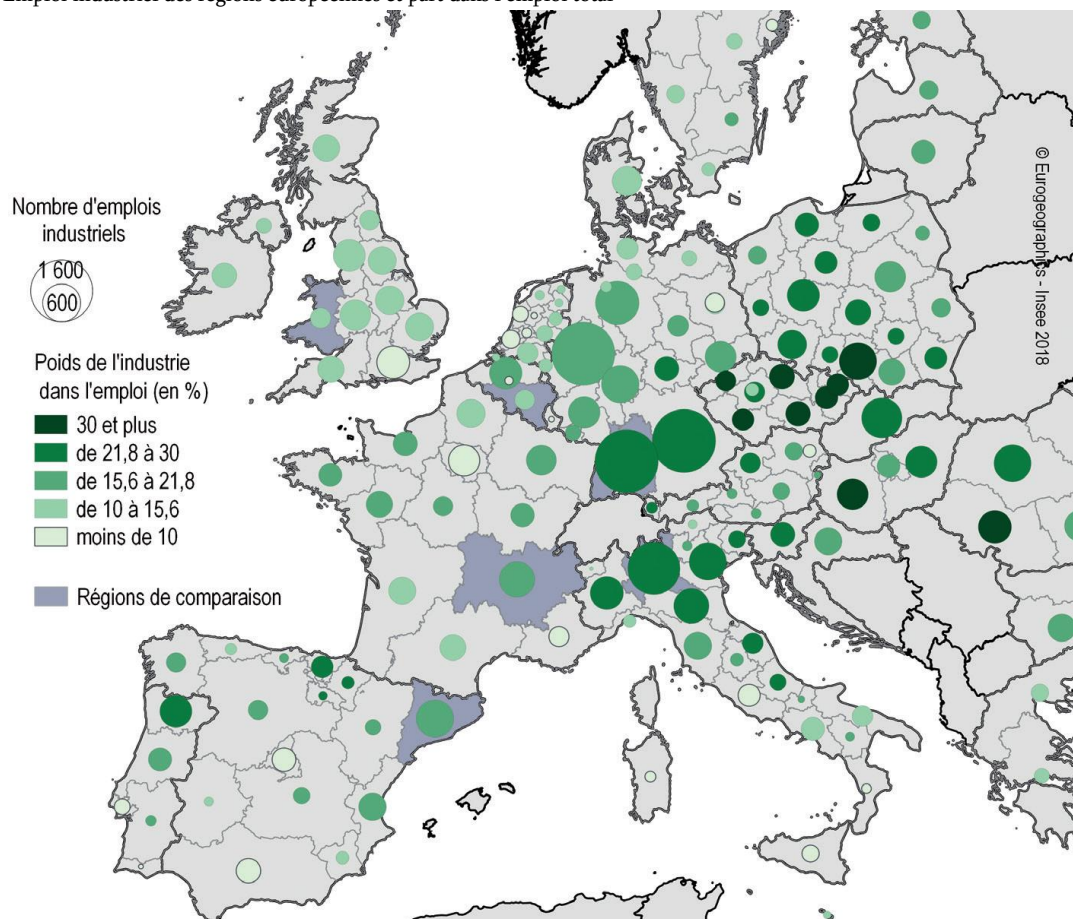
41
Milliards
d'euros

(source : Insee 2015)

C'est la valeur ajoutée créée dans l'industrie en Auvergne Rhône Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes en marge du cœur industriel de l'Europe

Emploi industriel des régions européennes et part dans l'emploi total



L'Industrie en Auvergne-Rhône-Alpes :

(source : Insee au 31/12/2016)

29 925
entreprises

Près de
500000
emplois
industriels

15% des
emplois
français

Si l'industrie régionale est diversifiée et portée par différents secteurs très performants, aucun de ces secteurs ne peut afficher un leadership en Europe et peu d'entre eux se positionnent sur le podium en terme du nombre d'emplois occupés et ce, même si des entreprises régionales sont leaders sur leur segment d'activité. Le poids de la sous-traitance, notamment de la sous-traitance de capacité y est très élevée, puisque Auvergne-Rhône-Alpes est également la première région française de sous-traitance. Si la sous-traitance de spécialité ou de technicité¹ peut permettre, par le biais de l'innovation, aux entreprises d'occuper une place enviable dans la chaîne de valeur, la sous-traitance de capacité² qui s'inscrit dans une logique de compétitivité-prix fragilise l'entreprise. De plus, le tissu industriel de Rhône-Alpes et son positionnement dans un certain nombre d'industries plutôt tournées vers les biens d'investissement que de consommation ne favorise pas l'accès direct aux marchés, ce qui peut être un frein dans la relation directe aux consommateurs. La taille moyenne des entreprises industrielles en région (14 personnes) est bien inférieure à celle des entreprises allemandes ou suisses (35 personnes) ou britanniques (21 personnes). Cependant, d'autres souffrent du même défaut : ainsi les italiennes (10 personnes) compensent par une capacité à travailler en réseau qui favorise la mutualisation.

La région est la première région industrielle de France :

- Par le nombre d'emplois industriels, et ce malgré une tendance structurelle à la désindustrialisation, environ un quart de perte d'emplois industriels depuis 20 ans. Cette évolution s'explique par des facteurs multiples : externalisation de services, gains de productivité et délocalisation.
- Par le rôle d'entraînement joué par le secteur industriel sur les autres activités économiques
- Par sa capacité à stimuler la recherche et le développement comme pilier de l'innovation, l'industrie est un déterminant majeur de la création de richesses sur le territoire. Le territoire régional est très attractif pour les investissements étrangers (IDE) qui ont augmenté de 16 % en 2017, dont les deux tiers concernent le secteur industriel.

On peut se féliciter de cette situation flatteuse d'une région qui regroupe un panel d'activités très large avec des secteurs variés³ pouvant s'appuyer sur un riche écosystème de recherche et d'innovation (universités, grandes écoles, pôles de compétitivité, clusters.). D'autres territoires de l'hexagone peuvent regarder cela avec envie.

¹ Selon l'INSEE, la sous-traitance est dite de spécialité dès lors que l'entreprise donneur d'ordres fait appel à un « spécialiste » disposant des équipements, des matériels et de la compétence adaptés aux besoins du donneur d'ordres, parce que ce dernier ne peut ou ne souhaite pas s'en doter, pour des raisons relevant de sa stratégie propre.

² Selon l'INSEE, la sous-traitance est dite de capacité dès lors que l'entreprise donneur d'ordres, équipée elle-même pour exécuter un produit, a recours à une autre entreprise :

- soit occasionnellement, en raison d'une pointe momentanée dans sa production ou d'un incident technique ;
- soit de manière plus ou moins habituelle, parce que désireuse de conserver une capacité propre dans une fabrication déterminée, elle entend utiliser des capacités de production disponibles à l'extérieur .

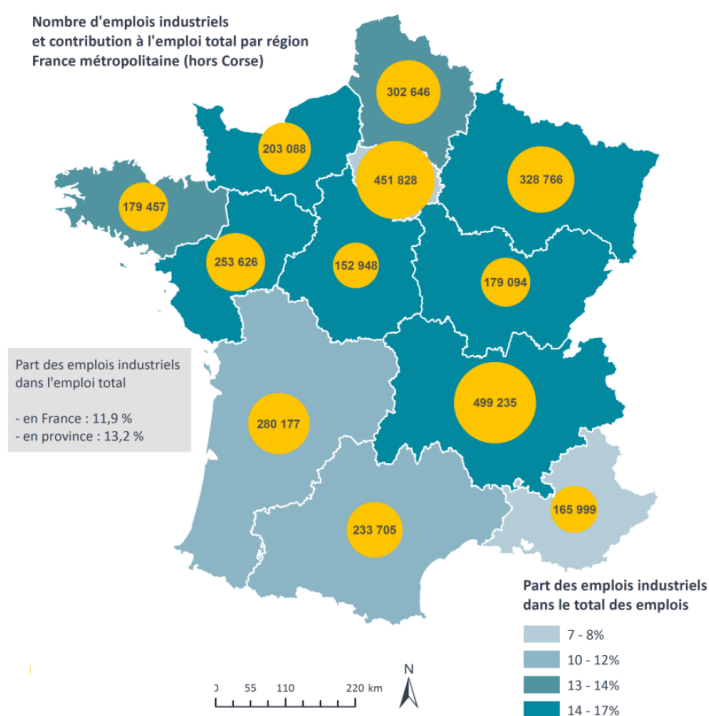
³ (Mécanique, nanotechnologies, chimie, plasturgie, textile, pharmacie, nucléaire ..)

La répartition plus équilibrée de l'industrie sur le territoire régional, notamment sur l'ex partie Rhône-Alpes par rapport aux autres régions françaises doit être particulièrement soulignée. Ce point avait été mentionné dans l'étude réalisée pour l'Assemblée des Communautés de France en juin 2013 « Les entreprises du secteur compétitif dans les territoires »⁴. Mais cela ne peut cacher les préoccupations concernant l'avenir de certains bassins mono-industriels. De même que située géographiquement au carrefour de l'Europe, la région est légèrement excentrée du cœur industriel de l'Europe : ces éléments ne sont pas sans conséquence sur les entreprises régionales et notamment les plus exposées à la concurrence internationale.

Une politique d'aides aux entreprises industrielles doit porter une ambition pour l'industrie régionale et être un levier pour se hisser au niveau des régions européennes les plus performantes.

Quelques éléments chiffrés de l'industrie en région :

La région la plus industrielle de France

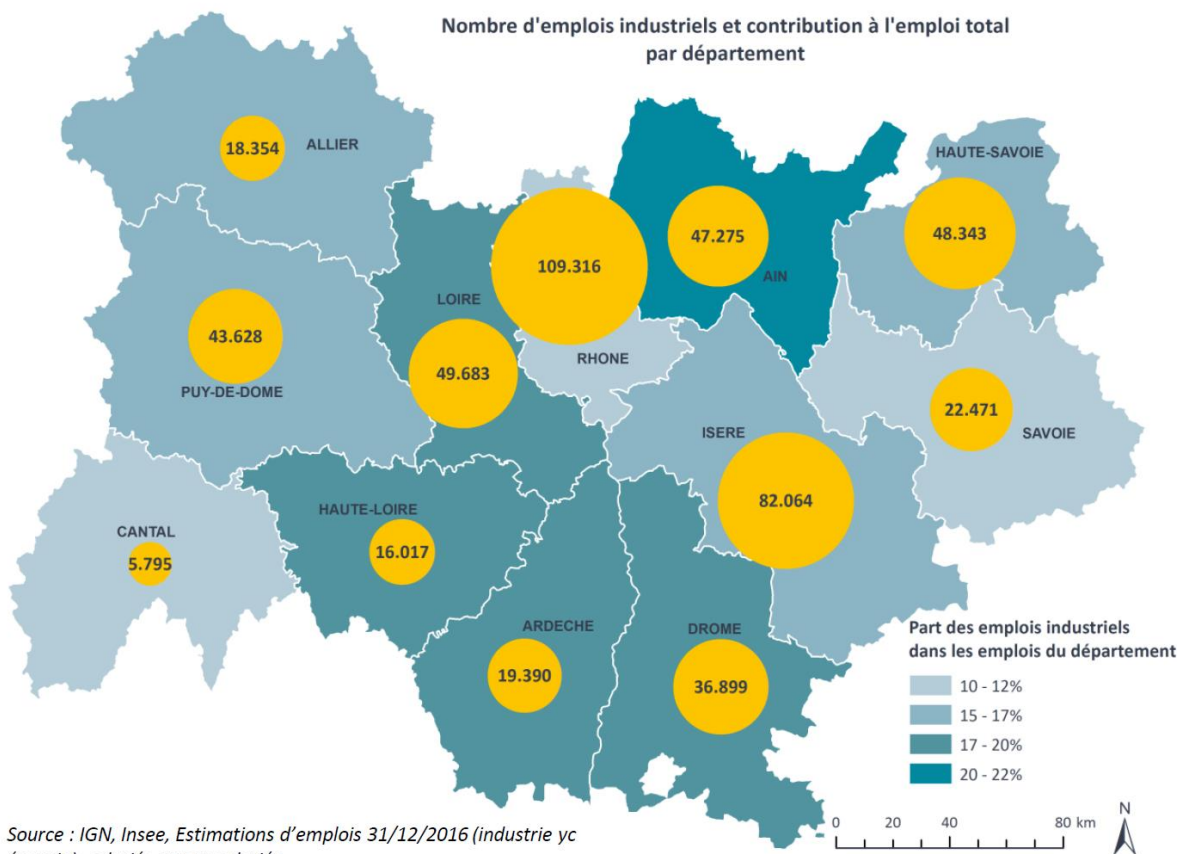


⁴ Les économistes Denis Carré et Nadine Levratto soulignent « A ces régularités s'oppose la singularité de la région Rhône-Alpes. La densité économique s'y étend bien au-delà de la zone d'emploi de Lyon. C'est toute la région qui se caractérise par une forte présence d'emplois et d'entités de production, l'irrigation générale du territoire constituant une exception dans un espace national plutôt polarisé ».

Les emplois industriels dans la région

(Source : Insee au 31/12/2016)

- Une dispersion des emplois industriels sur l'ensemble du territoire régional
- La Métropole de Lyon et le département du Rhône abritent 22% des emplois industriels (contre 28,5% des emplois tous secteurs confondus)



Des départements pour la plupart plus industriels que la moyenne française :

(Source : Insee au 31/12/2016)

-
- En Auvergne-Rhône-Alpes, 9 départements sur 12 se caractérisent par un poids élevé de l'industrie : entre 15% et 22% de l'emploi total
 - Rappel : 15 % en région et 12% en France
-

Une hétérogénéité de la taille des

établissements industriels (Source : Insee au 31/12/2016)

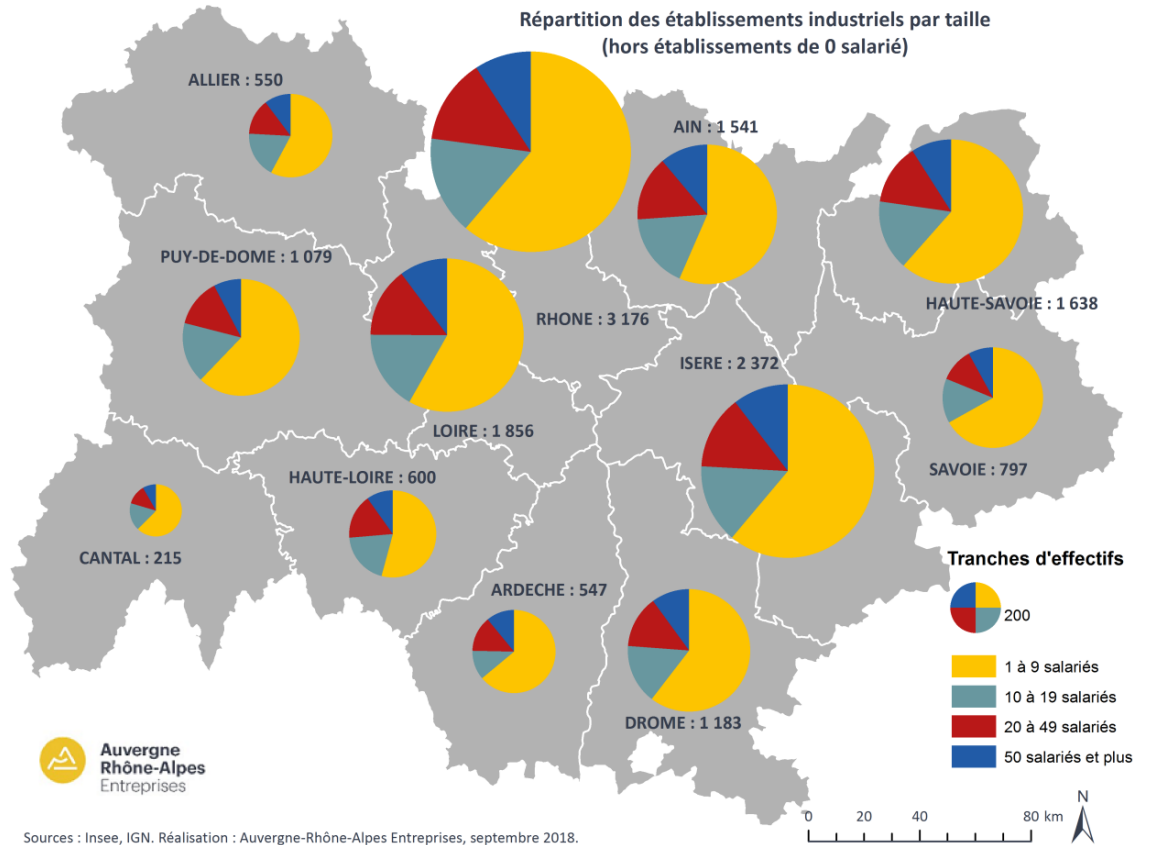
- la part des établissements comptant au moins 10 salariés s'élève :

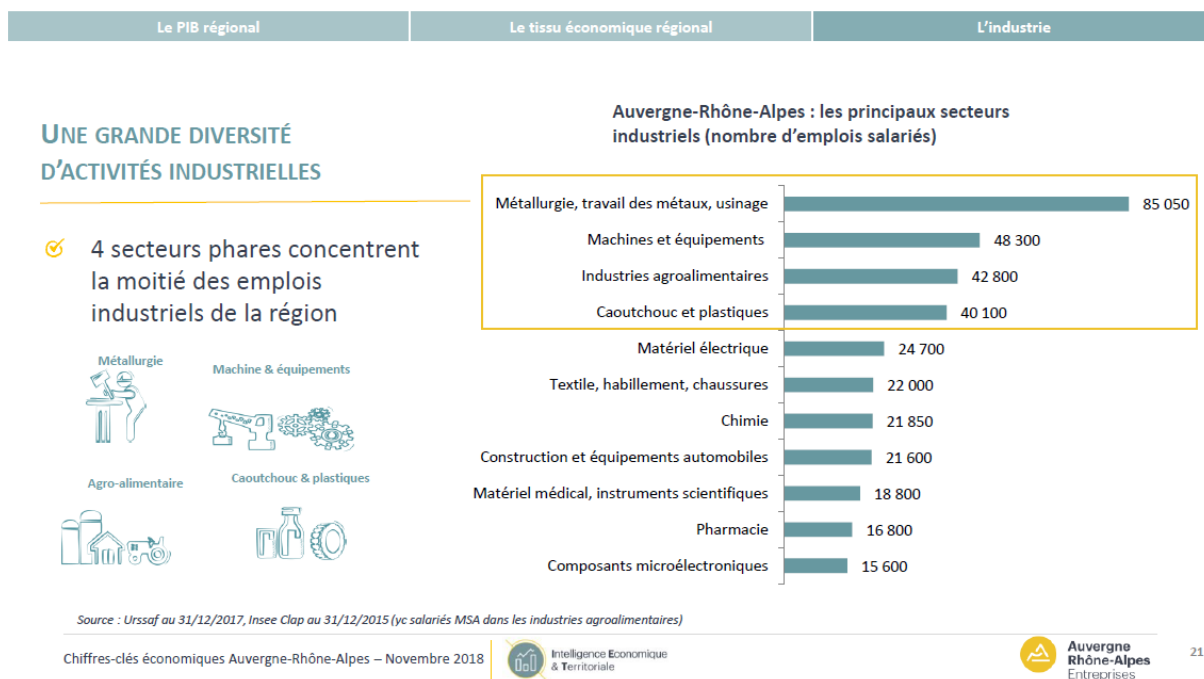
Entre 41% et 46% : Ain, Allier, Loire et Haute-Loire

Entre 48% et 40% : Drôme, Isère, Rhône, Haute-Savoie

Entre 33% et 38% : Ardèche, Cantal, Puy-de-Dôme, Savoie

Rappel : 40% en région et 38% en France





L'humain et le territoire au cœur de l'industrie de demain

La politique de soutien à l'industrie doit également prendre en compte les mutations qui sont à l'œuvre : la digitalisation, la transition énergétique, l'accès aux ressources et matières premières, la concurrence par l'innovation et la nécessité de développer des coopérations renforcées entre entreprises. Il s'agit d'anticiper au mieux les impacts de celles-ci sur les entreprises industrielles. La politique d'aide aux entreprises industrielles doit permettre d'accompagner les entreprises face à ces enjeux. Les enjeux de l'industrie de demain sont de plusieurs niveaux. **S'il convient de conjuguer compétitivité, transition écologique et énergétique, le CESER considère que l'application concrète doit se faire en privilégiant la place de l'homme dans l'industrie de demain et la place de l'industrie dans les territoires.** Ces deux éléments doivent être les facteurs principaux guidant la réflexion. La dimension technologique si elle ne doit pas être occultée a été largement abordée et traitée par des acteurs spécialisés.

Dans ses travaux de prospective sur l'usine du futur ⁵le CESER avait énoncé 7 enjeux pour le développement de l'industrie sur le territoire. Ces enjeux peuvent être largement repris ici.

En effet, la création de la section industrie résulte de la nécessité d'une analyse approfondie des axes qui sont ceux de l'industrie de demain.

⁵ « Réflexions sur l'usine du futur » CESER Rhône-Alpes juin 2014.

« L'usine du futur : première partie les scénarios » CESER Rhône-Alpes juillet 2015.

Enjeu 1 : Placer l'homme au cœur de l'industrie de demain

« Il n'est de richesses que d'hommes » disait Jean BODIN au XVI^{ème} siècle. L'industrie est un lieu de travail, la place de l'homme dans le travail est une dimension essentielle mais l'industrie est un lieu de socialisation, un lieu de vie et un lieu d'intervention pour des thématiques sociétales. Elle peut notamment être un lieu de sensibilisation des questions de santé et d'environnement et jouer un rôle moteur sur ces sujets. Elle est également un lieu de valorisation de savoir-faire à identifier et de développement de nouvelles compétences professionnelles. C'est un lieu de partage, lieu d'innovation sociale. Les facteurs humains, notamment la formation et l'organisation industrielle sont des éléments déterminants, ils sont un des volets de l'acceptation sociétale de l'industrie. A ce titre, la formation revêt une importance particulière pour le développement de compétences techniques et humaines adaptées à l'industrie de demain.

Enjeu 2 : Développer la fertilisation croisée entre les différents secteurs – le lien avec les filières phares d'Auvergne-Rhône-Alpes

La région dispose d'une palette d'activités industrielles importantes, celles-ci ne sont toutefois leaders sur le plan européen même si elles sont relativement bien placées. L'enjeu est à travers les dispositifs d'accompagnement de l'industrie de développer la fertilisation croisée entre différents secteurs, la place des secteurs traditionnels de Rhône-Alpes dans celle-ci est un enjeu majeur. La question est comment y parvenir et développer de nouveaux dispositifs de collaboration à cette fin. Ces collaborations reposent sur de nouvelles compétences professionnelles. Par ailleurs, le passage d'une production plutôt axée sur les fonctionnalités que sur les produits nécessite des adaptations majeures dans les modèles économiques industriels.

Enjeu 3 : Agir pour une acceptabilité sociétale de l'industrie de demain

Il s'agit de promouvoir et de développer la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Pour y parvenir il s'agit de développer l'innovation collaborative, de produire en assurant sécurité et santé au travail et d'intégrer l'accompagnement des changements organisationnels, de culture du travail dans les enjeux. Il s'agit de mettre davantage en phase la performance industrielle avec les attentes de la société. L'usine de demain doit être un lieu de sensibilisation des questions environnementales. Il s'agit d'intégrer d'une part les impacts environnementaux récurrents ou potentiels :

- L'eau,
- L'air,
- La biodiversité,

- Les déchets et leur valorisation,
- Les risques technologiques et industriels.

Mais également, de prendre en compte les questions relatives à l'énergie tant en termes de consommation et/ou production comme un élément de la dynamique concurrentielle des entreprises. La prise en compte des questions sociétales dans l'entreprise industrielle et son corollaire, à savoir sa valorisation est un élément nécessaire vis-à-vis des citoyens et pour la modification de la symbolique de l'industrie.

Enjeu 4 : Penser l'industrie de demain dans son rapport au système économique local

Plusieurs types possibles de visions peuvent être imaginés :
D'une industrie « éclatée », ou dématérialisée, ou en réseau à une industrie unifiée sur des sites de production partagés.

Dans les deux cas, les hypothèses du rapport au système économique local doivent intégrer différents éléments :

L'emploi ;

Les circuits économiques locaux ;

La place de l'alimentation, de l'agro-alimentaire dans le territoire ;

L'usine dans son écosystème industriel et de services (sous-traitants, donneurs d'ordre, prestataires...), du plus local (le site) au régional voire au-delà ;

L'intégration et la présence des clients dans l'usine ;

Le lien avec les finances publiques ;

L'usine dans la ville, ou à côté de la ville, ou dans le péri urbain, le lien avec le fonctionnement territorial ;

Le fonctionnement territorial périurbain et la place des espaces interstitiels.

Enjeu 5 : Favoriser le développement d'un environnement régional tourné vers l'industrie de demain

L'enjeu est ici de pousser au développement d'un écosystème régional tourné vers l'industrie du futur. Cet écosystème comporte plusieurs facettes. Certaines sont inscrites dans l'ADN du territoire régional, d'autres sont à construire. La tradition de dialogue social entre les acteurs régionaux, la capacité à fédérer des initiatives associant partenaires publics et privés est un atout majeur pour créer les conditions pour inventer de nouveaux dispositifs de collaboration adaptés aux nouveaux défis. L'environnement économique doit être propice aux entreprises industrielles, ainsi la question de l'immobilier est un élément majeur pour favoriser un développement vers l'usine du futur. A ce sujet, l'usine du futur est envisagée par certains comme « mobile », souple et flexible. Cette hypothèse nécessite des

conditions particulières d'accueil du territoire. Au même titre, la capacité à mobiliser un ensemble de services nécessaires au développement industriel ou des infrastructures de transports de marchandises, de personnes, de données. Plus largement c'est l'accueil réservé à l'industriel par le territoire qui est à considérer comme un enjeu fort de développement de l'usine du futur sur le territoire.

Enjeu 6 : Financer l'investissement de long terme et de court terme

L'industrie du futur s'appuiera sur des investissements plutôt de long terme, cela rejoint des préoccupations liées au financement de cet objectif, celui-ci est forcément lié à la nature du financement et à son accès. Le rôle de l'ensemble des investisseurs est primordial. Cela nécessite qu'une partie de l'épargne soit fléchée sur ce type d'investissement, l'épargne locale peut être un stimulant particulièrement intéressant dans cette démarche. L'investissement de court terme ne doit pas être trop négligé, il est aussi le fil rouge d'une évolution progressive et on sait à quel point son niveau est faible.

Enjeu 7 : Développer l'esprit d'entreprendre

Derrière la question de l'esprit individuel et collectif d'entreprendre, se pose la capacité régionale à mettre en œuvre à différents niveaux une culture de l'entrepreneuriat. Celle-ci concerne bien évidemment l'entreprise mais plus largement l'ensemble des acteurs, susceptibles de se mobiliser en faveur de l'innovation et de la créativité (chercheurs, designers...) comme on l'a vu multiples, impliqués dans un projet tel celui de l'industrie de demain.

Une fois, les éléments de diagnostic posés ainsi que les enjeux de l'industrie de demain, la question des aides peut être abordée. Ces aides sont activées dans un écosystème d'aide qui dépassent les seules aides régionales.

Préconisation

Préconisation 1 : Associer des aides directes aux entreprises et le soutien aux structures d'accompagnement

A partir du diagnostic partagé de l'industrie régionale et des enjeux que recouvre l'industrie du futur, la politique de soutien à l'industrie doit viser à inverser la tendance longue de désindustrialisation. Les aides à l'industrie doivent servir à sensibiliser et accompagner les entreprises régionales vers les meilleurs standards européens et à anticiper les évolutions vers l'industrie de demain. Ces objectifs généraux doivent constituer le socle d'une politique publique en faveur de l'industrie. Aussi, elle doit favoriser la croissance des entreprises et renforcer le lien entre entreprises du territoire régional.

Pour y parvenir, deux types de moyens sont à la disposition des politiques publiques, l'aide directe aux entreprises et le soutien à des structures d'accompagnement (Pôles de compétitivité, chambres consulaires...). Pour le CESER, ces deux leviers sont indispensables et doivent être combinés en faveur des entreprises industrielles au sein de l'espace régional.

2. L'Ecosystème des aides aux entreprises industrielles

L'action à destination des entreprises industrielles prend place dans un écosystème qui dépasse la seule intervention régionale. Avant d'essayer d'avoir une vision globale de celui-ci, le CESER rappelle la définition de l'entreprise industrielle établie dans les travaux de réflexion préalables à la constitution de la section industrie. Elle est la suivante :

Activités industrielles, entreprises industrielles : quel périmètre ?

L'activité industrielle se caractérise avant tout par la production de biens matériels qui en est le noyau dur. Toutefois il convient d'y inclure :

- *Tous les services produits par les industriels eux-mêmes*
- *Les activités de services au service de l'activité industrielle*

A cette définition, le CESER ajoutait les éléments suivants permettant de préciser la définition mais surtout de la mettre en perspective afin qu'elle soit utile :

Par ailleurs, certaines activités qualifiées d'industrielles dans le langage courant (industrie du logiciel, ...) ne peuvent être écartées d'entrée notamment si elles combinent des logiques de standardisation, d'investissement important et d'innovation même s'il convient de distinguer la production, de l'exploitation. Cette définition devrait nous permettre d'identifier :

- *Les « blocs industriels » que l'on partage au niveau régional, en distinguant les biens impliqués dans la concurrence internationale de ceux qui relèvent d'une production et consommation locale,*
- *La capacité de mobilisation de l'écosystème et des ressources financières.*

Le CESER privilégie donc une approche systémique du champ de la réflexion (l'industrie et ses interactions avec son environnement), sans se laisser enfermer dans le cadre trop restrictif des définitions « sectorisées », comme par exemple celles de l'INSEE.

Pour définir en creux l'objectif qui pourrait être donné à une action particulière sur le champ industriel le CESER considère qu'une bonne définition est une définition qui correspond à l'objectif que l'on se donne et il n'y a pas de bonne définition en soi.

*L'objectif large qui pourrait être donné aux actions en faveur de l'industrie pourrait être « **faire prospérer une production matérielle en région, par une action globale sur son environnement matériel et immatériel** ».*

Une vision globale de l'écosystème des aides aux entreprises industrielles qui fait défaut

Une fois posée cette définition de la « sphère » de l'entreprise industrielle, une démarche rationnelle se doit de connaître, d'identifier l'existant et de dresser un panorama des aides centrées sur cette cible.

Le CESER souligne ici la difficulté à identifier le panel d'actions mobilisé par chacun des acteurs et le montant affecté à cette cible. Au-delà des aides centrées sur l'industrie, c'est la connaissance de l'ensemble des aides consacrés à l'action économique à l'échelle régionale par chaque niveau de collectivités qui pèche dans son identification et dans une analyse qualitative de ces différentes aides. Cette mise à plat nécessaire pour identifier les doublons et les axes non couverts serait nécessaire pour apporter une réponse objectivée et circonstanciée à la saisine. Au-delà ce serait une nécessité pour permettre à tous, collectivités, entreprises, citoyens d'appréhender l'ensemble des aides mobilisables et mobilisées en faveur des entreprises et d'identifier les objectifs visés.

De même le montant global des aides serait un indicateur précieux.

Les éléments dont nous disposons, nous indique les ordres de grandeur suivants :

En 2016, Régions de France déclare que les aides consacrées par les régions au développement économique : économie, innovation et tourisme représentent 2,4 Milliards d'euros. En 2015, les dépenses consacrées par les administrations publiques locales au développement économique sont identifiées par le ministère du budget à 6,5 Milliards d'euros. On constate donc que la part des collectivités régionales est de 37 % environ dans ce total. Cela donne un ordre de grandeur compte tenu des chiffres disponibles.

Concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes, le bilan annuel que réalise la Région sur les seules aides et régimes d'aides individuelles aux entreprises fait apparaître pour 2017⁶ un total de 192,85 Millions d'euros versés par l'ensemble des collectivités locales.

Ce bilan doit toutefois être relativisé compte-tenu des points suivants :

⁶https://edelib.auvergnerhonealpes.fr/webdelib/files/unzip/seance_757/14_Bilan_annuel_2017_des_aides_aux_entreprises1537289342109.pdf

Si le bilan 2017 recense les sommes versées aux entreprises, les bilans antérieurs recensaient les sommes engagées ce qui rend les comparatifs difficiles.

Le bilan ne recense que les aides versées par les collectivités considérées comme aides d'Etat au sens européen et qui ont été transmises à la Région. Ainsi de nombreuses aides peuvent échapper au recensement.

Par ailleurs ce bilan des aides exclut :

- Les aides d'ingénierie financière (fonds de garantie, capital investissement...)
- Les aides de l'Etat ou les aides s'appuyant sur une convention spécifique entre l'Etat et les collectivités territoriales (projet des pôles de compétitivité, aides européennes FEDER...)

Ce bilan rapide montre que certaines collectivités n'apparaissent pas dans ce bilan ou à une hauteur très faible par rapport à ce qui est connu de leur intervention économique. Cela amène à constater que ce bilan est donc partiel. Son périmètre 192 M€ ne recouvre qu'une partie des aides. On constate que 87 % sont versées par le Conseil régional. Leur composition est très diverse.

Ainsi dans les principaux régimes utilisés en montants on trouve

- Les interventions de minimis⁷ 34,5 M€
- Culture et conseil au patrimoine 27,8 M€
- Infrastructures sportives et récréatives 25,2 M€
- La recherche-développement 22 M€
- Œuvres audiovisuelles 11 M€

Il faut aussi isoler l'ensemble des aides au secteur agricole.

Aussi, il est difficile d'identifier les interventions en direction de l'industrie. On peut déjà éliminer toutes les aides qui sont fléchées sur d'autres secteurs.

La conclusion c'est la difficulté de bénéficier d'un panorama des aides et des montants affectés à l'industrie. La DIRECCTE n'a pas de rôle sur l'identification des aides.

On peut toutefois constater, après avoir retiré toutes les aides fléchées sur d'autres secteurs, que les aides à l'industrie sont en l'occurrence faibles. Mais on ne peut réellement s'appuyer sur aucun chiffre fiable de l'ensemble des aides des collectivités au secteur industriel.

Pour le Conseil régional, le montant des aides consacré à l'industrie est de 52,4 millions d'euros dans le Budget 2019.

52,4
Millions
d'euros

C'est le montant des aides consacrées à l'Industrie par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

⁷ La notion de minimis est explicitée dans l'annexe consacrée aux règles européennes.

Si l'on considère que la Région pèse 50 % de ces aides, le montant consacré à l'industrie serait de 100 millions d'euros au total.

Par rapport à la Valeur ajoutée régionale du secteur industriel de 41 milliards d'euros, et si l'on considère que l'ensemble des aides à l'industrie pèse 100 millions d'euros, on est sur un segment qui représente au meilleur des cas 0,25 % de la valeur ajoutée de l'industrie régionale.

A ce stade de la réflexion, le CESER considère qu'il est absolument nécessaire pour tous les acteurs publics, les entreprises, les partenaires sociaux et les citoyens de disposer d'une analyse précise et étoffée des sommes affectées au global et par objectif aux entreprises et à l'intérieur de celles-ci, au secteur industriel.

Pour ce qui est des dispositifs régionaux consacrés aux entreprises, plus de 34 ont été identifiés qui se subdivisent eux-mêmes en 74 sous-dispositifs⁸. La réflexion du CESER en lien avec les services de la Région a été de réfléchir aux priorités qui doivent se dégager de l'action régionale sur le thème de l'industrie et pour répondre aux besoins et identifier des effets-leviers plus favorables pour l'intervention régionale.

Préconisation 2 : Disposer d'un état des lieux complet et analytique des aides publiques versées à l'industrie en région

Préconisation

Il est nécessaire de disposer d'un tel état des lieux.

Le document produit par la Région répond aux exigences européennes mais n'apporte que peu d'éléments d'analyse, ces éléments seraient nécessaires pour situer l'action de l'ensemble des collectivités sur ce secteur. Il faut souligner à la décharge de la collectivité régionale, que le caractère « facultatif » et partiel, pour les collectivités, de la transmission de ces éléments, est peu efficace. La Région pourrait par sa compétence en matière de développement économique, engager une démarche plus dynamique que formelle avec les autres collectivités sur ce sujet. Cette dimension pourrait ne pas concerner uniquement les aides aux entreprises mais l'ensemble des actions en faveur du développement économique.

⁸ La liste est disponible dans l'annexe

Préconisation

Préconisation 3 : L'objectif doit être de « faire prospérer » une production industrielle en région par une action sur son écosystème

Pour le CESER, le périmètre industriel doit être volontairement large et être défini davantage par son objectif que par la nature stricte de son activité. Cet objectif doit constituer le périmètre d'éligibilité des actions à destination du développement industriel. C'est par une démarche globale sur l'ensemble de l'écosystème utile au développement des entreprises industrielles que l'action doit être menée.

Dans tous les cas, quel que soit les chiffres retenus, ils sont relativement faibles par rapport au poids de l'industrie dans la valeur ajoutée, le montant de l'action des collectivités est donc marginal par rapport aux montants en jeu. L'action de la Région doit donc privilégier l'effet levier maximum et sa capacité à fédérer les acteurs publics et privés sur des objectifs et projets communs.

3. Hiérarchiser les besoins identifiés et les objectifs visés

Quels sont les objectifs, les impacts recherchés ? Quel effet levier souhaité pour l'entreprise, pour le territoire ? Quels sont les besoins des entreprises ? Quels besoins veut satisfaire la collectivité régionale ? Individuels et collectifs ?

Comment cibler des interventions pertinentes sans aller ni « au secours de l'échec » ni « au secours de la réussite » qui se concrétiserait de toute façon, intervention régionale ou non ?

Telles sont les questions qu'il est légitime de se poser avant de définir des priorités pour les aides industrielles. Ces aides sont par ailleurs encadrées fortement par l'Europe, les principes et conditions de mise en œuvre sont rappelés dans l'annexe 1.

Par ailleurs, le SRDEII a fixé des objectifs quantitatifs sur l'action de la Région vis-à-vis des entreprises, on peut les rappeler ici :

- Soutenir chaque année 10000 entreprises dont 150 start-ups
- Favoriser la création de 10 000 emplois dans l'économie numérique et 10 000 emplois dans l'économie du tourisme
- Accompagner 150 implantations nouvelles par an
- Faire émerger des champions régionaux dans toutes les catégories

C'est dans ce cadre que l'action de la Région doit être abordé, le CESER souhaitant d'abord pointer quelques conditions qui lui paraissent nécessaires.

Afficher une ambition industrielle

Pour le CESER avant la mise en œuvre de ces objectifs, il y a un préalable : incontournable : il faut définir avec précision les objectifs poursuivis.

Le manque de stratégie industrielle, l'absence de vision globale empêche d'avoir une vraie cohérence entre acteurs.

Ce manque de plan d'action au niveau européen et national, n'aide pas la collectivité régionale.

La stratégie industrielle ne peut être appréhendée uniquement au niveau régional, mais la Région doit afficher son ambition et ses priorités avec l'ensemble des acteurs

Cette ambition si elle peut s'appuyer sur les DSI (domaines de spécialisation intelligente) ne peut s'y résumer. Le développement des filières doit mobiliser l'ensemble des acteurs et permettre notamment de développer la mise en relation avec des fournisseurs régionaux. La relation à l'industrie est très diverse selon les territoires.

Aussi, l'anticipation et l'appréhension des mutations sur certaines filières, ainsi que les conditions de développement de nouvelles filières doivent faire l'objet d'une feuille de route formalisée. L'Etat a lancé la démarche territoires d'industrie, en lien avec le conseil national de l'industrie, qui identifie 136 territoires en France dont 17 en Auvergne-Rhône-Alpes, 5 d'entre eux ont été retenus comme sites pilotes⁹. L'Etat s'appuie sur les Régions dans la mise en œuvre du dispositif¹⁰.

Centrer les aides sur le développement des unités de production

Concernant les aides : majoritairement celles-ci doivent être centrées sur le développement des unités de production avec l'objectif d'emplois, de maintien des savoir-faire et des compétences.

Penser industrie avec territoire, transition écologique et acceptabilité sociale

Autour de l'unité de production trois éléments doivent être pointés : l'équilibre territorial, la dimension environnementale à travers la transition écologique et énergétique de l'industrie ainsi que l'acceptabilité sociale.

La question du territoire est primordiale comme l'est la question de la place de l'homme au sein de l'industrie. Comme il est précisé dans la saisine, la question de l'identification des besoins des entreprises est déterminante. A partir de cette identification, l'orientation de la Région pour répondre à tel ou tel besoin pourrait être affirmée. Dans l'approche globale des projets, incluant une dimension territoriale, l'appui dans l'instruction des dossiers sur des réseaux existants¹¹ apparaît comme une suggestion intéressante.

La Région doit-elle s'inscrire uniquement dans le cadre d'un appui aux domaines d'excellence du SRDEII ou doit-elle considérer également la politique d'aides aux entreprises industrielles comme élément d'aménagement du territoire, d'équilibre du territoire ? Le rôle d'une entreprise industrielle n'est pas le même selon les bassins d'emplois et les capacités à mobiliser des ressources sont inégales. En clair doit-on réfléchir à des aides différenciées selon les territoires ?

L'un des axes du SRDEII, l'axe 3 « Jouer collectif pour accélérer les projets d'investissements dans les équipements et infrastructures sur les territoires » pointe

⁹ Annecy, Montluçon, Le Puy-en-Velay-Jeune Loire, Vienne-Condrieu.et Aurillac-Figeac-Rodez.

¹⁰ Le Conseil Régional a voté l'engagement d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le dispositif le 28 mars 2019.

¹¹ Réseaux consulaires, pôles de compétitivité, branches professionnelles...

bien la nécessité de s'appuyer sur le territoire pour développer l'activité économique et notamment l'industrie.

Le travail de mise en réseau des entreprises sur leur territoire est très important. Les entreprises dans le cadre de leur développement ont un certain nombre de besoins en investissement, formation, accompagnement à l'international mais également d'insertion dans un écosystème local. La faible taille des entreprises régionales rend nécessaire le rapprochement des entreprises les unes des autres. Ceci, plus encore sur des territoires où les risques de désindustrialisation sont forts et où l'éloignement vis-à-vis d'un certain nombre de ressources oblige à collaborer davantage. Par ailleurs la ressource publique d'aide aux entreprises industrielles doit favoriser un effet levier que d'autres acteurs ne proposeraient pas. Elle ne doit pas se substituer à l'intervention privée. Elle se doit aussi de se garder de l'effet d'aubaine. Ces besoins doivent être croisés avec les volontés et les compétences régionales sur ces thématiques.

L'adaptation de l'industrie à la transition écologique et énergétique est un axe déterminant, il peut être également un facteur de différenciation forte par rapport à la concurrence. Dans ce registre, l'économie circulaire est aussi un axe de développement qui mérite d'être approfondi.

Lien avec le territoire, prise en compte de la transition écologique et énergétique sont des conditions déterminantes pour inverser ce que l'on peut qualifier parfois « d'industrie bashing ». En effet, l'acceptabilité sociale de l'industrie dans le territoire est fondamentale. C'est un enjeu fort pour créer les conditions favorables à son développement, pour cela il convient de communiquer sur la réalité du secteur, ses mutations et promouvoir une image positive loin des clichés qui perdurent parfois.

Des priorités opérationnelles pour les aides régionales

La méthode de travail

Dans l'exercice de priorisation des objectifs, la section a participé à une séance animée par la direction de la performance (DPERF) du Conseil Régional, les éléments suivants sont ressortis en synthèse. Cette séance se positionne dans le cadre de la démarche engagée par la direction de l'économie (DIRECO) pour simplifier les dispositifs existants. La section industrie, les agents de la DIRECO ont participé à cette démarche ainsi que le Groupe expert réunissant des représentants d'entreprises sollicités par l'Exécutif régional sur les politiques de développement économique de la collectivité.

Les réflexions portaient sur :

- Les temps de vie de l'entreprise
- Les entreprises cibles
- Les modes d'intervention de la Région
- La visibilité des interventions régionales

- Les grands enjeux de l'économie régionale

Les conclusions du CESER s'orientent autour de trois points :

- L'identification de segments pour lesquels l'aide directe est moins justifié et pour lesquels l'accompagnement est un besoin.
- Des points transversaux sur lequel le CESER souhaite insister
- Les segments qui doivent concentrer les actions de la Région.

Des aides directes moins justifiée sur certains segments qui ont plutôt des besoins d'accompagnement

Il convient de différencier l'aide directe à l'entreprise industrielle que nous pourrions aussi appeler aide financière directe (subvention, avance remboursable, garantie...) de l'accompagnement individuel ou collectif (conseil, expertise, formation, international...)

Les interventions de la Région en aides directes peuvent être moindres, toutefois l'accompagnement des entreprises, leur intégration dans l'écosystème territorial doivent être des priorités de la collectivité régionale, il pourrait en être ainsi pour :

- L'aide à l'innovation : ce domaine concentrant déjà fortement les aides : BPI, fonds d'innovation...La collectivité régionale doit privilégier l'accès des entreprises et notamment des TPE-PME à l'innovation et à l'écosystème régional très riche en la matière.
- La cession d'entreprise reste un enjeu fort pour les entreprises et la Région, mais y répondre ne nécessite pas de mobiliser d'importants moyens financiers. Il est préférable de privilégier un accompagnement notamment pour améliorer la capacité d'anticipation des chefs d'entreprise cédants. Le rôle de la Région pourrait également être de permettre au cédant de trouver le bon repreneur. Pour cela, l'agence économique régionale et d'autres acteurs (chambres consulaires, branches professionnelles, secteur privé...) sont des acteurs importants de cet accompagnement.
- La cible start-up ne doit pas être oubliée dans les politiques régionales, elles peuvent être les pépites industrielles de demain. Toutefois sur ce segment, l'aide directe n'apparaît pas comme une priorité pour l'intervention régionale. Celle-ci est souvent contestable car le soutien financier est faible (parfois 3 000€), l'effet-levier très limité et d'autres acteurs interviennent efficacement dans cette phase avec une expertise permettant d'associer financement et accompagnement. La Région doit privilégier son action sur un environnement propice au développement de start-up (locaux, écosystème d'innovation...). Concernant l'aide directe, il est préférable de prioriser l'intervention régionale dans les phases ultérieures de développement de l'entreprise (deuxième voir troisième tour de table).

- La cible ETI : les ETI disposent des moyens financiers et humains suffisants sans avoir recours à l'aide de la Région. Le rôle de la Région est essentiel cependant pour créer un écosystème favorable à ces entreprises (aménagement du territoire, formation, infrastructures de transport, accès au haut débit...). Leur rôle d'entraînement dans les filières vis-à-vis d'un tissu local de TPE-PME est souvent important. Les inciter à participer à des démarches collectives permettant de faire part de leur expérience sur un certain nombre de sujets : international, innovation, ressources humaines..., est primordial.

Des points sur lesquels le CESER souhaite insister

- Accroître la visibilité de l'action régionale : il s'agit de mieux faire connaître l'offre régionale de soutien à l'industrie pour qu'elle bénéficie plus largement à toutes les entreprises. De ce point de vue la démarche de portail de la Région est une bonne initiative¹². Pour accroître cette visibilité, les structures intermédiaires doivent plus et mieux citer la Région auprès des entreprises aidées.
- La multiplicité des intervenants : pour le CESER celle-ci n'est pas forcément un problème en soi et il faut se féliciter de la richesse des intervenants sur le territoire régional. C'est la coordination des intervenants qui doit être améliorée. La section industrie poursuivra la réflexion sur ce sujet. La contractualisation entre les acteurs est intéressante pour définir les objectifs et préciser « qui fait quoi ». Cela doit s'accompagner de portes d'entrée de proximité qui ancre l'action dans le territoire et permettent une réactivité forte.
- Le CESER pointe la nécessité de l'équité territoriale dans la réponse aux besoins d'accompagnement. L'industrie dans la région ne se réduit pas aux métropoles. Ce point a été souligné dans le diagnostic. Le rôle des villes moyennes dans le développement industriel doit être prise en compte.
- Le CESER insiste sur la nécessité de rechercher une convergence entre la Région et les métropoles régionales, sur le développement de l'industrie et plus largement sur les questions économiques. Répondre au mieux aux besoins des entreprises et des territoires, c'est optimiser au mieux l'action publique sur le domaine, dont on a vu que les ressources étaient limitées. Pour cela il convient d'éviter les doublons, et les empilements sur des projets à forte visibilité au détriment de projets plus modestes mais déterminants à l'échelle de certains territoires.
- La mise en œuvre d'une stratégie partagée et le développement d'actions ambitieuses pour le développement de l'industrie en région et dans les territoires passe par l'association de l'ensemble des acteurs économiques et

¹² <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>

sociaux impliqués dans ces démarches. La Région doit soutenir et favoriser les rencontres entre les acteurs qui font l'industrie sur notre territoire.

- La question de l'accompagnement des « entreprises en difficulté », est certes fortement réglementée par l'Europe même si certains assouplissements ont été actés dans le cadre des règlements d'exception depuis 2014. La notion de « difficultés » et de diagnostic des difficultés peut prêter à débat et les avis divergent sur le sujet. Il s'avère toutefois que les exemples récents montrent que les impacts économiques et sociaux peuvent être très différents selon les territoires. Dans certains cas, il apparaît très difficile à la collectivité de ne pas intervenir par un biais ou un autre. Sur ce thème, une mise à plat des critères serait souhaitable.

Les segments qui doivent concentrer les actions de la région

- La transmission d'entreprises sous toutes ses formes est un enjeu fort dans le secteur industriel et il existe une attente forte d'aides à la reprise d'entreprises. C'est une condition de maintien de savoir-faire et donc de valeur ajoutée sur le territoire. La création d'entreprises industrielles doit également faire l'objet d'un soutien conséquent.
- La formation professionnelle est un élément déterminant : il faut accompagner l'évolution de l'offre de formation pour permettre le développement des entreprises. De nombreux secteurs d'activité rencontrent des difficultés à recruter des personnes qualifiées ce qui nuit considérablement à leur développement. Il y a la nécessité de davantage consulter les entreprises sur l'offre de formation afin de bâtir des parcours adaptés avec elles. L'industrie peut être un lieu d'innovation pertinent de l'offre de formation sur les territoires. Toutes les actions qui peuvent favoriser le recrutement sur les métiers en tension doivent être mises en œuvre. De même, toutes les initiatives de découverte et de sensibilisation des jeunes à l'industrie doivent être soutenues.
- Le développement des TPE et PME industrielles doit être une priorité. Les TPE/PME doivent être le cœur de cible de l'action régionale. Plus largement, il s'agit de favoriser la croissance de l'entreprise lui permettant de franchir des paliers, en privilégiant les axes de développement non couverts par les autres financeurs comme la BPI. En fonction des projets, il convient de préférer le financement par avance remboursable, à la subvention ou l'accompagnement. Le soutien par le biais de fonds d'intervention publics/privés (FRI 2, ARAC 3...) ou privés (Sofimac) auquel la Région apporte au capital apparaît comme un bon effet levier de l'action régionale qui entraîne d'autres partenaires dans le financement. Il convient de soutenir les PME susceptibles de devenir des ETI en pensant davantage à l'accompagnement qu'à l'aide financière, notamment l'accompagnement sur le recrutement et la formation qui est essentiel pour aider les PME à devenir des ETI.

- L'enjeu foncier est déterminant : il est pointé en tant que tel dans l'axe 3 du SRDEII qui valide le besoin de surfaces pour l'implantation de nouvelles entreprises ou le développement d'entreprises existantes. Il faut prendre en compte les enjeux environnementaux en lien avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et viser la reconquête de friches industrielles ou commerciales. Sur ce sujet le CESER considère que la Région doit apporter son soutien aux EPCI notamment dans les zones rurales ou moins denses pour permettre le développement et le maintien des activités industrielles sur ces territoires, fortement concurrencés par les grandes agglomérations et métropoles.

Préconisation

Préconisation 4 : Promouvoir une action en faveur du développement de l'industrie régionale doit conduire la Région à afficher une stratégie et une ambition industrielle partagée avec les acteurs

Celle-ci doit se concentrer sur des aides au développement des unités de production. Elle doit penser l'industrie avec le territoire, les transitions écologiques et énergétiques et l'acceptabilité sociale, éléments transversaux mais déterminants du développement pérenne de l'industrie sur le territoire régional.

Préconisation 5 : Les priorités opérationnelles de la Région doivent se concentrer sur

- Des segments qui nécessitent moins d'aides directes mais plutôt de l'accompagnement :
 - L'aide à l'innovation
 - La cession d'entreprise
 - Les start-ups
 - Les ETI

- Des points particulièrement importants pour le CESER :
 - Accroître la visibilité de l'action régionale : mieux faire connaître l'offre régionale économique de la Région pour qu'elle bénéficie plus largement à toutes les entreprises.
 - La multiplicité des intervenants : pour le CESER celle-ci n'est pas forcément un problème en soi et il faut se féliciter de la richesse des intervenants sur le territoire régional. C'est la coordination des intervenants qui doit être améliorée
 - Le CESER pointe la nécessité de l'équité territoriale dans la réponse aux besoins d'accompagnement. L'industrie dans la région ne se réduit pas aux métropoles
 - Le CESER insiste sur la nécessité de rechercher une convergence entre la Région et les métropoles régionales, sur le développement de l'industrie et plus largement sur les questions économiques.
 - L'association de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et environnementaux impliqués dans ces démarches, à travers le soutien à des espaces de discussion et de dialogue pour ces acteurs.
 - La question de l'accompagnement des « entreprises en difficulté » doit faire l'objet d'une mise à plat des critères.

- Les segments qui doivent concentrer les actions de la région :
 - La reprise d'entreprises
 - La formation professionnelle
 - Le développement des TPE et PME industrielles doit être une priorité. Les TPE/PME doivent être le cœur de cible de l'action régionale
 - L'enjeu foncier est déterminant, c'est aujourd'hui un frein au développement de l'industrie sur certaines zones. La Région doit apporter son soutien aux EPCI notamment dans les zones rurales ou moins denses.

Préconisation

4- La simplification, le choix des critères, la communication, le suivi, et l'évaluation

Simplifier les dispositifs et l'instruction des dossiers

La volonté de simplifier les dispositifs est en cours, à partir de 34 dispositifs et 74 sous-dispositifs, le conseil Régional s'est engagé à réduire le nombre d'aides afin de les faire coïncider avec la nouvelle approche par type d'entreprises : start-up, TPE, PME ETI et les différentes phases de l'entreprise : création-reprises, développement-transformation, transmission.

On peut classer les dispositifs existants en cinq catégories que nous allons balayer ici : Sensibilisation-développement, délégation à des tiers, les dispositifs de garantie, les dispositifs à destination des start-ups et les dispositifs divers.

- **Sensibilisation -Développement**

Une vingtaine de parcours sont illustrés dans le tableau ci-dessous. Les entreprises sont orientées par les réseaux (MEDEF, CPME, branches, réseaux consulaires, pôles...).

Parcours en 2 temps : une partie collective où une formation-information est dispensée par des experts sélectionnés et une partie individuelle où chaque participant en fonction de son projet se voit proposé un accompagnement par un expert-conseil également sélectionné à la suite d'un appel d'offres.

Certains de ses dispositifs, les dispositifs « je » s'adressent à des personnes physiques qui ne sont pas dans le programme ambition.

DISPOSITIF	CIBLE			
	TPE	PME	ETI	ST UP
Ambition PME - Accompagnement P. Innovation	X	X		
Ambition PME - Business Plan	X	X		
Ambition PME - Commercial PME	X	X		
Ambition PME - Croissance externe	X	X		
Ambition PME - Expertise Rh collective	X	X		
Ambition PME - Finance PME	X	X		
Ambition PME - Gestion du Poste Clients	X	X		
Ambition PME - Go Export	X	X		
Ambition PME - Innovation PME	X	X		

Ambition PME - Levée de Fonds	X	X		X
Ambition PME - Numérique PME	X	X		
Ambition PME - Performance Etendue	X	X		
Ambition PME - Performance Organisationnelle	X	X		
Ambition PME - Performance Technologique	X	X		
Ambition PME - Séminaire Dirigeant Innovation	X	X		
Ambition PME - Séminaire Stratégie Dirigeant	X	X		
Ambition PME - Stratégie PME	X	X		
Expertise RH TPE PME	X	X		X
Je construis mon projet (DFA)				
Je finance mon projet - entreprise à potentiel				
Je finance mon projet - micro entreprise				
Je finance mon projet - TPE				
Je lance mon projet				
Je teste mon projet				

Ambition PME est un programme qui mérite d'être soutenu, il répond aux besoins de développement des TPE-PME. Il propose des parcours individualisés. L'orientation des entreprises vers le dispositif approprié est très importante et les structures d'accompagnement jouent un rôle majeur pour cibler le sous-programme adapté.

- **La délégation à des tiers**

Ce sont les sommes investies dans des dispositifs gérés par des Tiers dans un cadre soit « public/privé » soit purement privé. Les fonds versés par le Conseil Régional, mais aussi BPI France ou des fonds européens pour la partie publique et par le privé sont gérés par des équipes indépendantes du Conseil régional qui assure un rôle de suivi.

DISPOSITIF	CIBLE			
	TPE	PME	ETI	ST UP
Auvergne Rhône Alpes Création III				X
Axeleo Capital				X
FRI Auvergne Rhône Alpes		X	X	
Incit'Financement		X		X
JEREMIE CAP PME 2		X		
JEREMIE FINANCEMENT 2	X	X	X	
JEREMIE INNOVATION 2		X		X
JEREMIE PRÊT D'HONNEUR 2	X	X		
Partenaire Croissance		X		
R2V				X

SINO French Innovation Fund (Fonds Cathay)				X
Transméa	X	X		

Ces dispositifs ont l'avantage de conduire à une gestion externalisée qui favorise la sélectivité des dossiers, un contrôle technique efficace et le suivi des entreprises.

Dans ces dispositifs il faut distinguer le capital-risque et le capital développement. Le capital-risque est une forme de participation en apport de fonds par un ou plusieurs investisseurs, de façon minoritaire dans le capital d'une jeune société non cotée, dans le but de l'aider à démarrer son activité. Le capital développement consiste à participer de façon minoritaire ou majoritaire dans le capital des PME non cotées. Il soutient l'entreprise dans les phases de développement. Lors de décisions stratégiques, il accompagne l'entreprise en stimulant son potentiel de création.

La mobilisation de fonds publics sur des « dossiers à risque » crée un réel effet levier.

En termes de limites, il faut trouver de nouveaux investisseurs privés pour créer des fonds régionaux. Il faut veiller, lorsque le fonds n'est pas localisé en Auvergne-Rhône-Alpes et que la Région l'abonde, à ce que les ressources soient affectés à des PME régionales en priorité,

- **Les dispositifs de garantie**

Les entreprises concernées contractent un emprunt qui est garanti par les trois dispositifs ci-dessous :

DISPOSITIF	CIBLE			
	TPE	PME	ETI	ST UP
Fonds de Garantie BPI France	X	X		
Fonds de garantie France Active	X	X	X	X
Fonds de Garantie Industriel		X		

Dans les dispositifs de garanties il faut distinguer les dispositifs de co-garanties où le fonds s'engage en cas de défaillance de l'emprunteur, des dispositifs de contre-garantie où le fonds s'engage auprès de la banque qui prête. Ces dispositifs favorisent l'accès à l'emprunt et la mobilisation des équipes spécialisées (exemple de BPI France). Ce type de dispositif est appelé à se développer dès lors que l'on veut soutenir les PME, cela permet de développer une analyse pertinente du risque individuel et ainsi d'attirer des investisseurs sur des fonds dédiés aux PME auxquels ils ne participeraient pas sinon. Les dispositifs de garantie soutiennent l'investissement, ils sont très importants dans le secteur industriel qui bien plus que d'autres activités nécessitent des investissements lourds. Ces dispositifs, peu nombreux spécifiquement dédiés à l'industrie méritent d'être amplifiées.

- Les dispositifs start-up

DISPOSITIF	CIBLE			
	TPE	PME	ETI	ST UP
Big Booster				X
Strat up & go (colet développement)				X
Strat up & go (volet Création)				X
Strat up & go (volet Emergence)				X

Comme cela a été évoqué dans la partie 3, le CESER n'en fait pas une priorité car ce créneau reçoit beaucoup de soutien privé et public, il faut davantage privilégier un écosystème favorable aux start-ups.

- Dispositifs divers

DISPOSITIF	CIBLE			
	TPE	PME	ETI	ST UP
Former Pour Anticiper Collectif	X	X	X	X
Former pour Anticiper Individuel	X	X	X	X
Accompagnement des entreprises de travaux forestiers (DAFA)	X	X		
Aide à la participation aux salons professionnels (DAFA)	X	X		
Aide au conseil en faveur de l'industrie agroalimentaire (DAFA)	X	X	X	
Aide au développement des petites entreprises du commerce...	X			
Aide au recrutement de cadre export		X		X
Aide d'urgence TPE PME	X	X		
Contrat de Développement Transmission		X		
Fonds d'Innovation Sociale	X	X	X	
Fonds Régional d'Innovation	X	X	X	
Idéclic prim				
PIA 3 Accompagnement et Transformation des filières				
PIA 3 Ingénierie de formations professionnelles				
PIA 3 Projets d'innovation / transformation des PME	X	X	X	

Plan de développement à l'international des pôles et clusters (PDI)		X		
Prêt Amorçage		X		
Prêt artisans Banque Populaire	X			
Prêt Croissance TPE PME	X	X		
Prêt d'honneur Auvergne Rhône Alpes (Idéclic prêt d'honneur)				
PTR Usage	X	X		X
Solution investissements - Industrie du futur	X	X	X	X
Solutions innovantes pour l'Industrie du Futur		X		X
Soutien aux investissements des scieries (DAFA)	X	X		
Soutien Régional à l'inv des ent agroalimentaires (DAFA)		X	X	
Soutien Régional au VIE		X		X

Il faut toutefois signaler le peu de dispositifs consacrés spécifiquement à l'industrie, les dispositifs en faveur des entreprises agro-alimentaires, des scieries et de l'usine du futur sont clairement identifiés.

La simplification doit s'accompagner d'une volonté d'éviter le saupoudrage

Par ailleurs, simplifier c'est également simplifier l'instruction des dossiers pour gagner en transparence, en réactivité et en délai d'octroi. Il pourrait être intéressant de s'appuyer sur un dossier commun à l'ensemble des aides. Les démarches de dématérialisation des demandes d'aides mises en œuvre par le Conseil Régional doivent pouvoir faciliter ce type de démarches.

En termes de gouvernance, la clarification des processus de décision, d'instruction et d'évaluation apporterait une plus grande lisibilité pour les acteurs concernés. Ainsi des réponses motivées doivent être apportées aux entreprises qui font l'objet de refus.

Choisir des critères d'éligibilité et d'attribution transparents et pérennes à moyen et long terme

Nous pouvons identifier un certain nombre de critères :

- Les objectifs poursuivis : action sur l'emploi, la transition écologique et énergétique, le développement de la production, l'innovation, l'investissement, l'évolution du modèle économique, la digitalisation, l'éco-conception. Ces critères doivent être suffisamment larges mais l'objectif poursuivi doit être précis
- Les territoires, leur fragilité, leurs enjeux de développement....
- La vision stratégique
- Les mutations, les grands enjeux de demain
- La complémentarité avec les autres aides (métropole, département, EPCI...)

Les remontées d'acteurs de terrain font apparaître que certains critères d'aides sont trop exclusifs. L'instruction globale des dossiers s'en trouve parfois complexifiée, tout comme l'évaluation de leur effet de levier sur le territoire.

Ils reconnaissent certaines difficultés à anticiper l'évolution des critères dans les dossiers en cours.

Sur les critères eux-mêmes, des questions portent sur certains planchers de dépense trop élevés par rapport au tissu des TPE-PME. Certaines entreprises ne sont pas éligibles : entreprises en développement (moins de 3 bilans), entreprises fragilisées, certaines filières (comme le BTP), les reprises d'entreprises...

Par ailleurs la définition et l'interprétation de certains critères peut rendre incertaine l'issue de l'instruction du dossier, c'est le cas par exemple sur le champ de l'innovation. Il pourrait être utile dans l'étude globale des projets d'inclure une dimension territoriale, et d'appuyer l'instruction sur des expertises locales ou thématiques (réseau consulaire, branches, pôles, ...). Il y a un besoin de suivi de l'évolution des critères dans la durée. Ces critères doivent prendre en compte la réglementation européenne rappelée en annexe.

Simplifier l'accès aux aides, communiquer et informer

Il existe un ressenti plutôt négatif des entreprises vis-à-vis de la complexité des dispositifs d'aides publiques en général. La nécessité de débureaucratiser certaines procédures domine.

Des axes de progrès sont clairement identifiés, des travaux sont en cours et ils méritent d'être amplifiés. Le portail ambition éco ¹³mis en place par la Région, le site aides.fr¹⁴ (mis en annexe) sont des exemples d'outils facilitateurs. Ce dernier permet d'identifier l'ensemble des aides mobilisables pour une entreprise industrielle.

On peut également citer les démarches de dématérialisation mises en place par la Région.

Il faut poursuivre, l'accès aux aides doit être simplifiée.

Le cas très particulier des aides européennes met en avant toute cette complexité, elle entraîne de fortes réticences des entreprises et notamment des TPE-PME à monter des dossiers. Faciliter l'accès à ces fonds des TPE-PME doit être un objectif que la Région doit mettre en œuvre comme souligné dans le rapport du CESER consacré aux Fonds européens.¹⁵

Sur la promotion des dispositifs d'aides, si la mise en avant des dispositifs de financements simplifiés est bien perçue, il apparaît que certaines communications

¹³ <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/>

¹⁴ En annexe, un exemple de recherche à travers ce site monte l'accès à l'ensemble des aides mobilisées par tous les acteurs au bénéfice des entreprises.

¹⁵ CESER Auvergne-Rhône-Alpes « pour une mise en œuvre des fonds FEDER/FSE plus efficace en AuvergneRhône-Alpes-Janvier 2019.

n'étaient pas pleinement corrélées à la disponibilité calendaire ou géographique des dispositifs.

Le renforcement de l'information des acteurs est une nécessité même si des efforts importants ont été entrepris.

Piloter, suivre, évaluer

Le CESER rappelle qu'il est très attaché aux démarches de suivi et à l'évaluation des politiques régionales. En effet, le pilotage et le suivi doivent apporter des éléments permettant de mener une démarche d'évaluation à partir d'indicateurs définis en amont. Cette démarche doit se faire dans un processus continu. L'évaluation doit faciliter l'appréciation de la valeur des actions publiques et permettre d'en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la cohérence.

Elle doit permettre :

- De piloter les aides, d'en mesurer les impacts en y intégrant les coûts de gestion
- D'adapter, de modifier, de supprimer des aides
- De mesurer l'efficacité, l'efficience de chacune des aides
- De mieux faire comprendre au citoyen la pertinence de l'utilisation de l'argent public

Le CESER rappelle qu'il est prêt à contribuer à une démarche globale d'évaluation voire à une commission de suivi.

Préconisation

Préconisation 6 : La démarche de simplification doit s'accompagner d'une clarification des dispositifs existants.

Eviter le saupoudrage doit être un objectif. Simplifier les dispositifs, c'est également simplifier l'instruction des dispositifs : dossier commun au moins en partie pour toutes les aides et dématérialisation doivent favoriser cet objectif.

Le choix des critères d'éligibilité doit se faire dans le souci de la transparence et de la pérennité. L'appui des réseaux d'accompagnement locaux ou thématiques doit être mobilisé.

La promotion des aides, l'information doivent être poursuivies et amplifiées. Les portails d'accès aux aides sont des initiatives à renforcer. La mise en œuvre des aides doit s'accompagner d'une démarche de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Elle permet de mesurer l'efficacité des aides, de réajuster les modalités d'actions et de mieux faire comprendre au citoyen, l'usage de l'argent public et donc l'utilité des aides aux entreprises. Le choix des critères d'éligibilité doit se faire dans le souci de la transparence et de la pérennité. L'appui des réseaux d'accompagnement locaux ou thématiques doit être mobilisé.



Conclusion

Au préalable, le CESER considère comme incontournable la nécessité d'afficher une ambition industrielle forte car l'idée selon laquelle la France pourrait se passer d'industrie s'est installée durablement dans le débat public.

Développer les entreprises industrielles est un enjeu majeur en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour permettre le renforcement de son positionnement à l'échelle européenne et internationale, le soutien aux entreprises industrielles doit favoriser la capacité productive de l'industrie, la mobilisation des compétences humaines, ces écosystèmes performants en positionnant l'humain, l'environnement, le territoire pour penser et construire l'industrie de demain, en évolution constante.

Pour soutenir l'industrie régionale, la Région dispose de deux types d'aides, des aides directes aux entreprises (financement et conseil) et des aides à l'accompagnement (collectives). Il faut maintenir ces deux types d'aides. Les aides à l'accompagnement permettent de mieux identifier les besoins et de cibler les aides directes. Il s'agit d'un processus dynamique pour mieux accompagner les entreprises.

Simplifier les aides aux entreprises est une démarche que la Région a engagée, il convient d'en souligner tout l'intérêt.

Mais l'examen des dispositifs existants montre que la simplification n'est pas un exercice facile.

La simplification passe-t-elle par la réduction du nombre de dispositifs ? Sans doute en partie, en fonction du nombre d'entreprises bénéficiaires, des montants engagés, des résultats obtenus mais pas seulement...

Pour les entreprises, la simplification passe par :

- La simplification administrative des dossiers, la présentation d'un dossier commun à tous les dispositifs
- La transparence sur les critères d'attribution
- La visibilité de la gouvernance de chacun des dispositifs
- Une meilleure complémentarité des différents dispositifs
- Une stratégie commune des acteurs décideurs et des structures accompagnatrices des entreprises industrielles
- La visibilité sur la durée des dispositifs
- Une communication renforcée, efficace, ciblée permettant d'accroître la visibilité des actions

Pour le CESER, la simplification n'est pas un objectif, c'est un moyen pour augmenter l'efficacité de l'action régionale.

« Plus c'est simple, plus c'est puissant »

Cette démarche est valable pour l'ensemble des entreprises.

Il faut toutefois insister sur la spécificité des enjeux qui sont posées dans le champ de l'industrie et qui doivent trouver des réponses spécifiques.

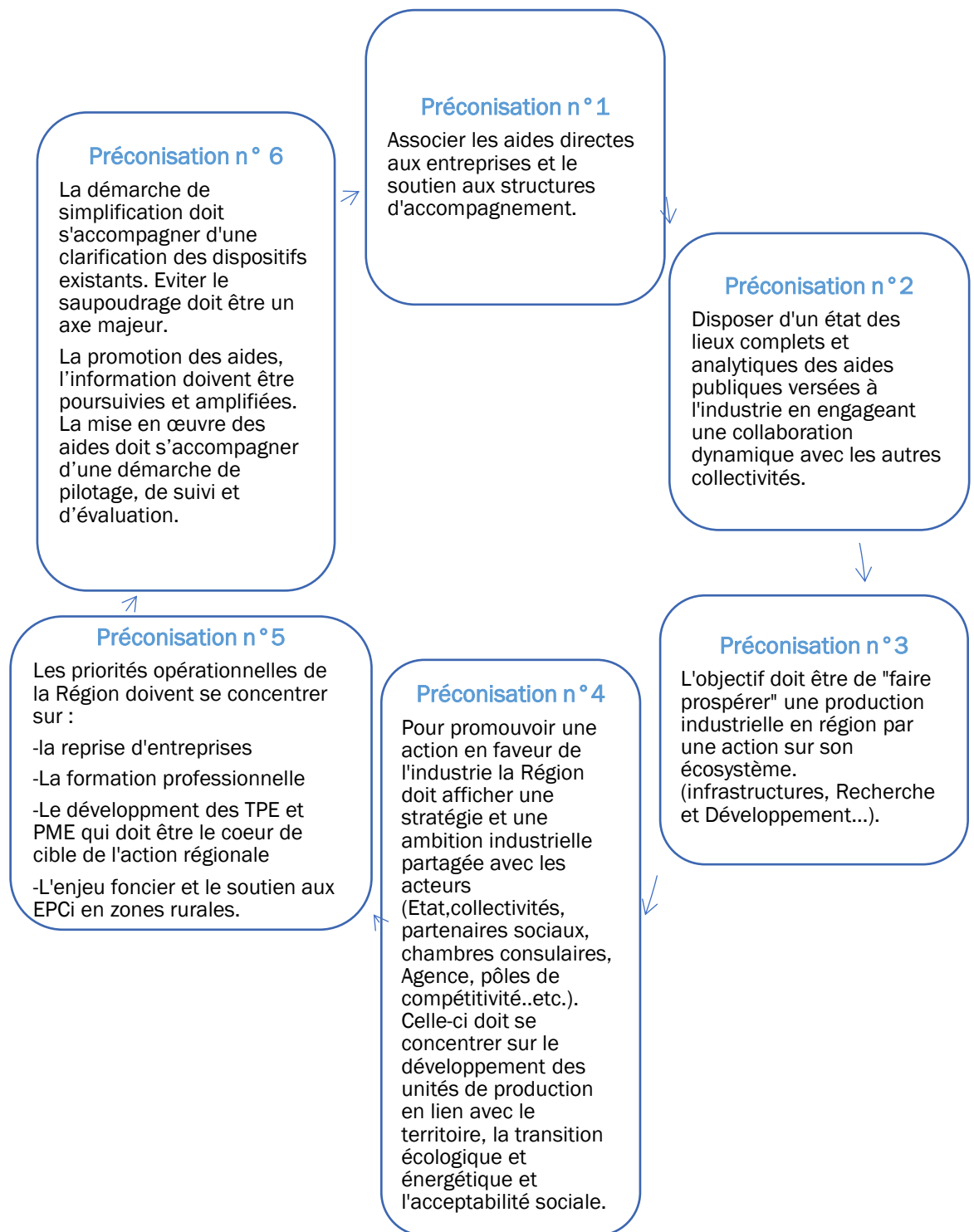
- . Le rôle de la supply-chain,
- . L'accès aux matières premières, leur réutilisation et leur recyclage,
- . Les besoins en capitaux bien plus importants que dans d'autres secteurs,
- . La question spécifique de la sous-traitance pour de nombreuses PME-PMI,
- . La mise en réseau, les relations nouées avec les ETI et les grands groupes,
- . La nécessité d'une gestion pérenne du foncier
- . Les conséquences des mutations lourdes qui impactent l'industrie

Face à ces enjeux, une large mobilisation doit apporter des réponses spécifiques portées par tous les acteurs dont l'objectif principal doit être de soutenir le développement pérenne d'unités de production industrielle.

Le suivi, l'évaluation et le contrôle des aides, pour être efficaces, doivent être pilotés et s'effectuer sur un temps long. Une gouvernance, associant des élus et des acteurs de la société civile, permettant d'identifier les bons critères et indicateurs à mobiliser, pourrait être mise en place avec la participation du CESER.

La section industrie poursuivra sa réflexion sur les thèmes de la coordination des acteurs de l'accompagnement des entreprises, dont la multiplicité est une richesse pour notre territoire et les besoins de financement spécifiques des entreprises industrielles.

Synthèse des préconisations



Bibliographie

- BORG Stéphanie, « « Territoires d'industrie » : la liste s'allonge pour Auvergne-Rhône-Alpes », *La Tribune Auvergne-Rhône-Alpes*, 6 mars 2019. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <https://acteursdeleconomie.latribune.fr/strategie/industrie/2019-03-06/territoires-d-industrie-la-liste-s-allonge-pour-auvergne-rhone-alpes-809774.html>>
- CAILLETAUD Marie-Claire, *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir*, CESE, mars 2018, 152 p. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <https://www.lecese.fr/travaux-publies/industrie-un-moteur-de-croissance-et-davenir>>
- CHEVALLIER Marc, « L'industrie française investit-elle mal ? », *Alternatives économiques*, novembre 2018
- COLLOMB-CLERC Agnès, *Chiffres-clés économiques Auvergne-Rhône-Alpes : panorama régional*, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, décembre 2018, 22 p. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <http://www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/les-chiffres-cles-regionaux>>
- MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS : DIRECTION DU BUDGET, « Les dépenses des collectivités territoriales », *Forum de la performance*, 26 février 2018. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/finances-publiques/financement-collectivites-territoriales/essentiel/s-informer/depenses-collectivites-territoriales-0>>
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, « Territoires d'industrie », *Direction Générale des Entreprises (DGE)*, 8 février 2019. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <https://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/territoires-d-industrie>>
- REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, *Bilan annuel régional des aides et régimes d'aides individuelles aux entreprises*, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2018, 7 p. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : https://edelib.auvergnerhonealpes.fr/webdelib/files/unzip//seance_757/14_Bilan_annuel_2017_des_aides_aux_entreprises1537289342109.pdf>
- REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, « La Région simplifie les aides aux entreprises ». [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/359/2-la-region-simplifie-les-aides-aux-entreprises.htm>>
- REGIONS DE FRANCE, *Les chiffres-clés des Régions 2017*, Régions de France, septembre 2017, 42 p. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/ledition-2017-chiffres-cles-regions-disponible/>>

REGIONS DE FRANCE, *Les chiffres-clés des Régions 2016*, Régions de France, septembre 2016, 26 p. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : [<http://regions-france.org/publications/documents-et-etudes/les-chiffres-cles-2016-des-regions-de-france/>](http://regions-france.org/publications/documents-et-etudes/les-chiffres-cles-2016-des-regions-de-france/)

DESGOUTTES, Simon, LAVERGNE, Henri et DEPIL, Stéphanie, « Une richesse par emploi plus élevée que la moyenne européenne », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, 5 juillet 2018, n° 61, p. 4. [En ligne] consulté le 28 mars 2019, disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3577982>

Déclarations des groupes

INTERVENTION DE JEAN CHABBAL, AU NOM DU COLLEGE 1

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues,

L'industrie pilier économique régional représente 500 000 emplois et 29925 entreprises, AURA est ainsi la première région industrielle de France. La saisine de l'exécutif régional sur les aides aux entreprises industrielles s'inscrit dans une tendance du retour des politiques publiques industrielles au niveau européen et français dont le collège 1 se félicite.

L'avis de la section Industrie fournit en premier lieu une analyse très utile sur les forces et faiblesses de l'industrie en AURA. Le bilan est contrasté : la présence de grands groupes et ETI leader mondiaux, le dynamisme de la création de start up et la présence d'écosystème d'innovation associant entreprises et laboratoires de recherche sont des atouts forts à renforcer ; mais également la petite taille, la position de sous-traitant, l'absence d'innovation produit, rendent fragiles de nombreuses entreprises de nos territoires.

Les six préconisations de la section Industrie adressent les enjeux de développement industriel en AURA ainsi que les priorités opérationnelles, dans le cadre de la segmentation par typologie d'entreprises retenue par la Région pour les aides aux entreprises, nous les partageons largement.

Nous insisterons sur quelques points.

- Notre industrie doit se préparer à faire face aux mutations importantes en cours : la digitalisation de l'ensemble de la chaîne de production, la transition énergétique, la concurrence par l'innovation et le travail en réseau dans un contexte international très compétitif. Une politique de soutien doit accompagner les entreprises et en priorité les PME pour réussir ce changement. Pour cela le rapport souligne le rôle majeur des équipes, structures d'accompagnement : Auvergne-Rhône-Alpes entreprises, les pôles de compétitivité et les organismes consulaires ; l'avis recommande que la Région continue de soutenir ces structures. Le collège 1 souhaite également que la subsidiarité soit plus forte entre les structures pour une meilleure efficacité, cela n'est pas suffisamment mis en avant dans l'avis.
- Le collège 1 souligne que le soutien au développement de l'industrie ne se limite pas au financement direct, les actions de la région doivent également favoriser la création d'un environnement favorable à l'industrie : disponibilité de foncier industriel, attractivité des talents, installation du réseau à très haut débit dans les territoires, transport, institut de recherche technologique, fonds d'investissement, en concertation avec tous les acteurs publics et privés.
- Pour nos entreprises industrielles le recrutement à tous les niveaux de personnes compétentes et opérationnelles rapidement est aujourd'hui une difficulté croissante qui demande des actions fortes dans le domaine de la formation initiale et professionnelle.
- Le montant des aides consacrées à l'industrie par le conseil régional AURA est d'environ 52 M€, la relative faiblesse de ce montant impose une politique de co-construction d'une politique industrielle régionale avec l'Etat et les métropoles, ce n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui en dehors des projets du PIA 3 régionalisé avec la BPI et de la filière micro-électronique avec « nano 2022 ». Le collège 1 souhaite un renforcement de ces coopérations.
- Si le financement direct des start up n'est pas une priorité pour la région, il faut cependant veiller à faire reconnaître leur impact sur l'économie. Dans la métropole grenobloise les start up représentent 4500 emplois en 2018 et les levées de fonds s'élèvent à 233 M€. Elles permettent le développement industriel de produits nés de l'innovation de rupture, celle-ci issue des laboratoires et qui est trop risquée pour les grands groupes ; l'émergence d'une génération de jeunes entrepreneurs contribue à l'attractivité globale régionale.

Ces observations faites, le 1^{er} collège votera, sous réserve d'expressions individuelles, l'avis du CESER qui nous est proposé.

INTERVENTION DE RENE-PIERRE FURMINIEUX, AU NOM DE FRANCE CHIMIE, COLLEGE 1

Monsieur le Président, chers collègues,

Le président du Conseil régional a saisi le CESER pour la troisième fois sur la thématique de l'industrie ! En « souhaitant bénéficier de la réflexion du CESER sur les modalités d'aides économiques aux entreprises industrielles ».

Parler des entreprises industrielles, parler de l'industrie, c'est devenu tellement rare dans notre pays !

Revenons en arrière : au début des années 2000 s'ouvrent des Assises de l'Industrie, on évoque ici ou là le manque de filières industrielles complètes, le manque de machines-outils en France, le risque de perdre la « bataille de l'innovation », le risque de perdre le crédit-impôt recherche, devant la frilosité du financement par les banques. On est à l'époque des effets dus aux réorganisations des grands groupes tels Schneider, Alcatel, Rhône-Poulenc et bien d'autres ! Mais aussi des annonces d'un PDG vantant l'industrie sans usine en France.....

Plus près de nous en 2012 le CESER, Rhône-Alpes à l'époque, crée l'Institut Confluence, qui se veut un outil de promotion du fait industriel, avec notamment le développement de l'ouverture des sites industriels de la Chimie au grand public.

Le retour du mot industrie via une Section dédiée au sein du CESER est très encourageant. La première étape s'achève avec parution de cet Avis que nous allons soumettre au vote aujourd'hui. Le travail effectué par les membres de la Section auxquels se sont joints sept personnalités extérieures conduit à proposer six préconisations pour porter des aides efficaces vers les entreprises industrielles, ce qui nous est demandé par le Président du Conseil Régional.

Sans les nommer toutes, on peut notamment évoquer la démarche de simplification, y compris vers la recherche des aides européennes, mais aussi jauger la cible importante des TPE, PME, la transmission d'entreprises et bien entendu faire prospérer une production industrielle en Région.

Bref, je souhaite au nom de l'Industrie Chimique, nous souhaitons tous fortement un « grand retour de l'Industrie » sans complexe avec des aides fortement ciblées de la Région notamment en évitant un saupoudrage qui serait néfaste quant à l'efficacité du système.

L'industrie, ne l'oublions pas, est source d'emplois !

Cette première phase sera suivie de travaux complémentaires importants.

Je voterai sans réserve cet AVIS.

INTERVENTION DE JEAN BARRAT, AU NOM DE LA CFDT, COLLEGE 2

L'avis qui nous est soumis propose une entrée systémique dans la politique de soutien à l'industrie régionale plutôt qu'un saupoudrage d'aides directes à des entreprises juxtaposées. En effet, une politique

d'aide régionale, devrait s'appuyer sur des entreprises qui acceptent d'entrer dans une véritable logique de réseau, porteuse d'une réelle renaissance de la sphère productive sur l'ensemble de notre région.

Dans sa récente production sur les villes moyennes le CESER pointait clairement la forte identification des territoires à ses productions industrielles.

La CFDT affirme que la région a besoin d'une industrie forte et dynamique pour maintenir et développer son rang dans la compétition économique, créer des richesses et des emplois de qualité et répondre aux défis des transitions écologique, énergétique et numérique.

L'industrie régionale intégrée doit offrir des métiers à forte qualification et salaires élevés, y compris en tirant les activités indirectes et induites. Pour cela elle doit relever les défis de la compétitivité valeur, des compétences et de la connectivité.

Les diagnostics des filières industrielles régionales montrent que nos entreprises sont prises en tenaille entre celles des régions qui privilégient la qualité, et celles qui se battent sur les coûts. L'urgence, c'est la montée en gamme pour inclure plus de valeur ajoutée.

Pour la CFDT, le dialogue dans les branches professionnelles régionales est essentiel, afin d'obtenir un diagnostic partagé sur les forces et faiblesses de notre industrie. L'état stratège doit avoir un rôle indispensable mais cela ne peut dédouaner la responsabilité de tous les autres acteurs.

Pour notre organisation l'avenir de l'industrie régionale passe par une intégration totale des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. De même, l'acceptabilité de la production doit être prise en compte par l'ensemble des parties prenantes : salariés, sous-traitants, fournisseurs, clients, institutions. A ce titre, nous aurions souhaité que les critères de Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises apparaissent de manière encore plus prédominante dans les différents critères d'éligibilité et d'attribution des aides.

Nous aurions également souhaité que cet avis fasse apparaître la notion de « contrepartie » ou « d'engagement » de la part des entreprises industrielles qui reçoivent ces aides. Comment accepter que de l'argent public soit injecté dans des entreprises plus préoccupées par une rentabilité à court terme que par le maintien d'emplois industriels pérennes sur notre territoire.

Enfin, nous concluons sur l'importance du dialogue social qui n'est pas mentionné dans l'avis. En effet ce sont bien le travail, les travailleuses et les travailleurs qu'il faut remettre au cœur du développement de notre industrie.

La CFDT votera cet avis.

INTERVENTION DE BRUNO BOUVIER, AU NOM DU GROUPE CGT, COLLEGE 2

Le versement des aides publiques aux entreprises est une question éminemment stratégique et politique.

Il s'agit d'un axe revendicatif essentiel pour la CGT qui depuis plusieurs décennies dénonce la progression permanente des aides diverses versées sans contrôle, sans critères et indicateurs permettant de vérifier l'efficacité de l'ensemble des exonérations, crédits d'impôts et aides diverses. Il convient d'ajouter les mesures de défiscalisation et de suppression de certaines cotisations sociales aux conséquences significatives pour les recettes publiques et la Sécurité sociale.

Le président du conseil régional AURA a saisi le CESER afin que celui-ci travaille sur la simplification des aides aux entreprises industrielles. Pour notre organisation une simplification de ces aides ne peut pas s'envisager sans définir au préalable leur but et leur finalité. La définition de critères transparents doit ainsi

permettre le suivi, le contrôle et l'évaluation de leur utilisation par les élus mais également par les organisations syndicales et associatives, afin d'apprécier leur utilité et leur efficacité

Il a été très difficile à la Section Industrie de travailler sérieusement à partir de chiffres précis. Quelles sont les aides attribuées, leur montant et leurs objectifs ? Impossible de répondre à ces diverses interrogations.

Faire des préconisations de simplification des aides publiques régionales sans éléments précis et chiffrés révèle un problème majeur de démocratie et de transparence.

La simplification, débute par le recensement de l'ensemble des aides et leur montant en identifiant celles dédiées à l'industrie et leurs objectifs. Cette connaissance permettrait certainement une simplification par la diminution importante de très nombreux dispositifs. Il faut noter qu'au niveau national on estime à environ 4.000 toutes les dispositions et mesures qui contribuent à attribuer des aides aux entreprises.

Un tel maquis national et territorial favorise l'opacité et le clientélisme.

Enfin la simplification nécessite également transparence et complémentarité entre les mesures et dispositifs de différentes collectivités locales et notamment des métropoles.

La CGT souhaite, avec cette intervention, insister sur la pertinence et l'efficacité des aides publiques.

Les différentes études nous indiquent que plus de 200 milliards d'euros sont attribués sous des formes diverses chaque année au nom de l'allègement des contraintes des entreprises et naturellement pour favoriser l'emploi.

Il nous faut relever qu'aucune de ces décisions au coût particulièrement élevé pour les finances publiques et les régimes de solidarité ne sont fléchées en direction de l'activité industrielle.

Notre organisation dénonce avec force tout ce qui s'apparente à de véritables cadeaux sous forme d'exonérations, de crédits d'impôts sans fléchage, sans critère, sans contrainte, sans évaluation et au final sans mesurer leur efficacité.

C'est à Lyon voici quelques années que le président du MEDEF arborait un pin's indiquant la création d'un million d'emplois en contrepartie d'une baisse des cotisations sociales.

Le très généreux CICE, le pacte de responsabilité, ont été décidés par le gouvernement, et pourtant le chômage et la précarité ont continué de prospérer.

Il faut donc bannir ce type d'intervention publique, de décision politique pour les réorienter sur des choix stratégiques. Rappelons pour illustrer le propos que parmi les principaux bénéficiaires des CICE ou du CIR, nous trouvons les banques et sociétés financières.

Nous nous prononçons pour une intervention publique (Etat, collectivités, Europe) dans une démarche de reconquête industrielle. Alors pourquoi ne pas cibler le CIR uniquement sur le secteur industriel ?

Pourquoi ne pas réfléchir à un dispositif particulier pour les secteurs industriels particulièrement exposés à une concurrence internationale exacerbée ?

Et définir des indicateurs pour évaluer les incidences de ces décisions en matière de social, d'emplois, de formation professionnelle, de nouvelles activités, d'empreinte écologique, de développement des territoires.

C'est dans cet esprit que la CGT siège au Comité National de l'Industrie, au bureau de cette instance et dans les différents comités stratégiques de filière.

Au sein de ces différentes structures nous proposons d'auditionner les syndicalistes d'entreprises, de territoires, de secteurs professionnels qui portent des projets industriels.

Pour notre région, par exemple, les projets pour la poursuite et le développement de l'usine ACC à Clermont-Ferrand spécialisée dans la maintenance ferroviaire et celui de la filière matériel de transport autour des entreprises RENAULT TRUCKS et IRIS BUS feront l'objet dans les prochaines semaines d'une demande d'audition.

La CGT s'est battue avec les différentes organisations syndicales dans notre région pour que les enjeux industriels fassent l'objet de nouveaux débats, de confrontation et si possible d'objectifs partagés entre les différents acteurs.

Nous nous félicitons qu'un forum régional de l'industrie, parrainé par le Conseil Régional et sous la responsabilité des organisations syndicales et patronales soit programmé pour le 26 novembre prochain, sur une thématique ambitieuse et d'avenir : "Réussir la transition industrielle".

La contribution soumise à notre vote cet après-midi propose la mise en place d'une commission composée d'élus, de représentants syndicaux, patronaux à l'image de la commission SUEVAL (commission régionale de suivi et d'évaluation des aides publiques) malheureusement supprimée voici 3 ans maintenant, malgré l'engagement pris par le 1^{er} vice-président devant notre Assemblée en début d'année 2016.

Notre contribution insiste également pour que des critères soient discutés et décidés afin de déterminer en toute transparence la pertinence de telle ou telle aide, suivre et évaluer celle-ci dans la durée. Création d'emplois, recherche et développement, transitions technologiques et des métiers, investissement, développement de la valeur ajoutée, amélioration des rapports donneurs d'ordre / sous-traitants, dimension environnementale mais également engagement à ne pas délocaliser, externaliser l'activité, non versement de dividendes constituent selon nous, les principaux indicateurs à retenir pour accompagner l'intervention publique.

Pour conclure, nous considérons, comme l'avis le propose, que le travail sur ces enjeux doit se poursuivre au sein de la section industrie, donnant ainsi un signe fort aux décideurs publics de la nécessaire priorité à donner à l'industrie dans notre région pour les interventions publiques.

Les propositions de notre organisation ayant été écoutées et entendues, nous voterons l'avis.

INTERVENTION DE JEAN-PIERRE GILQUIN, AU NOM DU GROUPE FO, COLLEGE 2

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Pour aborder cette question au niveau infra (Régional) il nous semble utile d'interroger l'état des lieux supra (National) lié à cette problématique et ce depuis de nombreuses années. Pour rappel les nombreuses initiatives pour endiguer la chute vertigineuse de l'Industrie dans notre pays, perte de la moitié de notre tissu industriel depuis 20 ans par rapport à l'Allemagne), ont enfin conduit les pouvoirs publics à réagir. Pour cela il fallait de la méthode : coordonner les multiples structures (le millefeuille) Oséo, fonds stratégiques d'investissement, Caisse des dépôts et consignations, programmes d'investissements d'avenir, pôles de compétitivité, crédits d'impôts recherche et un outil la BPI (Banque publique d'Investissement) créée en 2012 avec une présence déconcentrée en Région.

Cela consacre la légitimité de l'intervention de l'Etat pour promouvoir des grands projets ainsi que des politiques sectorielles en lien avec les différentes filières industrielles dans le respect des branches professionnelles.

De plus il nous semble indispensable de poursuivre un soutien à la recherche, l'innovation, l'ingénierie publique et l'enseignement technique.

Telles étaient les revendications que Force Ouvrière porte en permanence auprès des pouvoirs publics pour défendre l'industrie sur notre territoire national en insistant sur trois propositions : un Etat stratège doté d'une vision de long terme, des aides publiques sous conditions et le soutien aux secteurs d'avenir ou en difficultés.

Dès lors l'on peut s'interroger sur la question : comment s'inscrire dans une démarche pour se rapprocher des Régions européennes leaders et anticiper l'industrie de demain ? pour FO c'est bien à l'état stratège de piloter cette question. Pour illustrer notre propos nous évoquerons le changement de paradigme souvent évoqué dans cette assemblée : passer d'une énergie « fossile » à une énergie « décarbonée » avec toutes les répercussions que cela entraîne sur de nombreux secteurs de l'industrie.

D'ailleurs nous ne manquons pas de relever comme l'évoque justement le projet d'avis la difficulté de collecter et de chiffrer l'impact de l'investissement des aides apportées en Région. Cela relativise d'autant les problématiques soulignées aux points 3 (hiérarchiser les besoins) et 4 (simplification, choix des critères, communication, suivi, évaluation). Nous soulignons la pugnacité du groupe de travail et du chargé de mission, pour dans ces conditions structurer une réflexion et émettre des préconisations.

Enfin pour Force ouvrière il nous semble essentiel de rappeler que les Entreprises bénéficiant d'aides publiques (quel qu'en soit le niveau) doivent être soumises au préalable à des engagements et des contreparties sur le maintien et le développement de l'emploi ainsi qu'en matière de négociation sur les salaires, les conditions et les moyens de travail. Cela dit comment ne pas évoquer le CICE (Près de 40 Milliards d'Euros additionnés aux baisses de charges selon l'OFCE et bénéficiant à tous les secteurs) et qui n'a toujours pas fait l'objet d'évaluation contradictoire à ce jour sur son impact en matière d'emploi ou encore de redéploiement de l'industrie dans notre pays.

Le groupe Force Ouvrière se prononcera favorablement sur ce projet d'avis.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION DE DOMINIQUE PELLA, AU NOM DES COLLEGES 3 ET 4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, cher.e.s collègues,

Dans un contexte marqué par une grande incertitude et une complexité croissante, il est important de souligner positivement la volonté de la Région de simplifier les aides à l'Industrie. L'heure est à la capacité d'adaptation, à la souplesse. Cela passe par un fonctionnement en réseau, une coordination concrète entre les différents acteurs économiques, institutions et une meilleure lisibilité des aides régionales.

Nous pourrions commencer par nous poser cette question toute simple : que serait notre pays, notre région sans Industrie ?

- Disparition de quelques 30 000 entreprises et 500 000 emplois. Ce rapport nous ouvre les yeux sur le rôle de l'industrie. Merci à l'ensemble de la section Industrie pour ce travail photographique de l'état de l'Industrie et cette restitution.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} région Industrielle en France. Devons-nous en rougir ? Non ! Il est évident que l'Industrie a et doit avoir toute sa place dans notre tissu économique, sociétal et environnemental.

Qui a entendu parler de la Semaine de l'Industrie ? Elle s'est tenue du 18 au 24 mars 2019, pilotée par le ministère de l'Économie et des Finances via la Direction générale des entreprises depuis 2011.

Cette semaine a pour objectif de :

- renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers
- sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie et notamment à l'industrie du futur
- promouvoir la mixité des métiers et la place des femmes dans l'industrie
- informer le grand public des besoins en recrutement de l'industrie
- promouvoir l'image d'une industrie moderne, innovante et écologique.

Ces thématiques abordées lors de cette Semaine de l'Industrie démontrent bien que l'Industrie a toute sa place dans notre société.

Nous, citoyen lambda, devons prendre pleinement conscience de son impact sociétal. L'accompagnement de l'Industrie par la Région de façon équitable est incontournable. Mais une réflexion pourrait être menée pour valoriser ce secteur d'activité qui est souvent perçu négativement par la société en général, sur des images de mangeur d'espace, de pollution par des rejets polluants (avec les grandes cheminées industrielles, le déversement d'effluents dans les rivières,...) malgré les progrès réalisés en matière d'environnement.

L'Avis du CESE de mars 2018 : « Industrie, un moteur de croissance et d'avenir », met en avant qu'une ré-industrialisation de la France basée sur une économie de la « qualité » serait bénéfique.

Le terme industrie doit être élargi et doit intégrer l'ensemble des services tels que la recherche, la conception, le marketing, etc...

De ce fait, les aides afférentes à l'Industrie pourraient intégrer ces axes ; cela permettrait de dynamiser l'emploi dans l'industrie. La difficulté de recrutement dans ce secteur est un marqueur, l'industrie doit s'ouvrir encore plus en utilisant, par exemple, une communication plus moderne, en intégrant l'économie circulaire...

Les aides sont donc importantes pour permettre à l'industrie d'engager les transitions numériques, écologiques indispensables pour conforter sa position, son utilité et son avenir.

Dans un souci d'une plus grande efficacité, il nous paraît nécessaire de conditionner les aides financières publiques apportées à l'industrie de contreparties qui incluent, comme pour les marchés publics, des clauses sociales et environnementales.

Les cahiers des charges pourraient notamment favoriser l'emploi, la formation, l'immersion des personnes les plus éloignées de l'emploi, promouvoir une meilleure prise en compte d'une mobilité collective, de la réduction de la consommation des ressources naturelles ou leur recyclage, la réutilisation des friches industrielles, commerciales et plateformes logistiques, une plus grande concertation avec les associations environnementale, les élus locaux et la population.

Sur le plan économique, les aides devraient principalement cibler les entreprises favorisant la ré-industrialisation, les collaborations et le maillage des territoires « désindustrialisés ».

La confiance doit également faire partie du triptyque Industriels, Citoyens, Région via les Aides publiques. C'est pourquoi, la Région doit pouvoir suivre, évaluer les aides allouées aux entreprises et en restituer un perçu clair et lisible à tout citoyen.

Le collègue 3 et 4 votera favorablement à cet avis.

INTERVENTION DE ELISABETH RIVIERE, AU NOM DE LA LPO, COLLEGE 3

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, cher.e.s collègues,

Notre Région présente le double intérêt de disposer d'un tissu industriel fort et d'une nature riche en biodiversité.

Comment concilier la protection de cette Nature et de cette Biodiversité avec le développement industriel des entreprises et des territoires ?

Dans l'esprit collectif, encore aujourd'hui, ces deux grands défis apparaissent souvent opposés.

Les activités humaines avec l'artificialisation galopante des sols et les pollutions diverses et variées ont un impact lourd responsable de la destruction des espèces animales et végétales et du cadre de vie.

Nous ne pouvons plus raisonner seulement en conjuguant compétitivité et transition écologique : nous devons privilégier la transition écologique et énergétique pour garantir la place des femmes et des hommes dans l'industrie de demain et la place de l'industrie dans les territoires.

Dans cet esprit, l'écoconditionnalité des aides publiques se doit d'ailleurs d'être systématiquement appliquée.

Les industriels ont dû depuis déjà quelques décennies transformer leurs modes de production pour réduire leur impact en termes de pollution et on peut s'en féliciter. Mais est-ce suffisant ?

On parle de contraintes environnementales ! Quelle vilaine expression pour définir les mesures à prendre en amont pour préserver tout simplement la vie.

D'ailleurs, l'impact financier de la disparition de la biodiversité n'est plus à démontrer : il coûte beaucoup moins cher d'anticiper la protection de la Biodiversité et de la Nature que d'être contraint de restaurer ou compenser les pertes.

Certaines approches mériteraient en outre des focus plus ambitieux. A titre d'exemple, l'économie circulaire gagne à être intégrée de façon plus systématique, et pas seulement à l'échelle d'une industrie, mais à celui d'éco-systèmes pour reprendre une terminologie du monde économique (qui revêt d'ailleurs un sens pas si éloigné en sciences de la vie : *celui d'un ensemble formé par une communauté d'êtres vivants en interrelation (biocénose) avec son environnement (biotope)*).

De même, le passage à la neutralité carbone, objectif affiché par l'Accord de Paris pour l'horizon 2050, se doit d'être accompagné pour l'industrie de demain. La politique de transport régionale doit y contribuer ; une infrastructure ferroviaire adaptée aux enjeux de l'industrie constitue d'ailleurs une condition indispensable ; la localisation des productions également.

Levier indéniable de l'industrie de demain : la formation et le développement de l'esprit d'entreprendre décrits dans le rapport, nécessitent d'introduire une approche plus ambitieuse du développement durable, ce concept souvent vecteur d'innovation pour une société construisant son modèle sur les 3 piliers que sont l'économie, le social et l'environnement.

Avant de conclure, je veux saluer le travail réalisé dans la section industrie avec la compétence technique de Laurent Pessemier, notre chargé d'étude. Et je tiens à remercier Jocelyne Duplain pour sa présidence efficace et bienveillante qui permet la confrontation des expériences et des savoirs afin d'avancer ensemble sans clivage dogmatique.

La FRAPNA Aura, la FRANE, les conservatoires d'espace naturels, les personnalités qualifiées en environnement s'associent à la LPO pour cette intervention.

Nous soulignons la qualité du rapport proposé par la section industrie et le voterons majoritairement en insistant sur la nécessité absolue pour la Région de soutenir un développement industriel écologique, respectueux de la Nature, des femmes et des hommes sur l'ensemble du territoire.

Annexes

1- [Lettre de saisine](#)



REPUBLIQUE FRANÇAISE
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
8 rue Montrochet
69002 LYON

Nos réf. : DGS 18 I2567 A49038

Le Conseil régional, le 26 JAN. 2018

Monsieur le Président,

Votre assemblée est désormais installée et je sais qu'elle sera, sous votre présidence, pleinement opérationnelle pour éclairer l'action régionale. Comme je l'avais exprimé lors de votre élection, je tiens à vous renouveler la confiance que le Conseil régional accorde au CESER. Ensemble, nos deux assemblées pourront tenir un dialogue fécond, enrichi des apports du monde de l'entreprise, des partenaires sociaux et de la société civile, au bénéfice de la réflexion collective sur l'avenir de notre région Auvergne-Rhône-Alpes.

Je souhaite d'ores et déjà attirer votre attention et solliciter de votre part une mobilisation du CESER sur trois sujets d'importance.

Le premier sujet comporte un caractère d'urgence et concerne la politique d'apprentissage. Comme vous le savez, l'Etat prépare un projet de loi qui pourrait aboutir à une recentralisation de cette compétence historique des régions et à un transfert aux branches professionnelles du pilotage de l'apprentissage. Cela mettrait à mal les bons résultats obtenus en Auvergne-Rhône-Alpes depuis deux ans, pourrait entraîner de graves déséquilibres territoriaux et plus fondamentalement encore, remettrait en cause le sens de la décentralisation. Votre éclairage à ce sujet, dans un délai que je souhaite très bref, nous serait très précieux.

La deuxième saisine concerne l'accès à internet à très haut débit et à la 4G dans notre région. Vous en connaissez les enjeux. Dans un paysage très dynamique, la coordination des initiatives publiques et privées est nécessaire pour lutter contre les fractures territoriales en matière de télécommunication, résorber les zones blanches et assurer la couverture de toute notre territoire, dans des coûts maîtrisés. La réflexion du CESER nous serait utile.

www.auvergnerhonealpes.fr

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

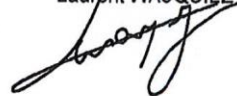
Une troisième saisine concerne l'industrie. Notre région dispose d'un tissu industriel riche dont nous devons renforcer le dynamisme et la compétitivité. Je souhaiterais bénéficier de votre réflexion sur les modalités d'aides économiques aux entreprises industrielles, afin de répondre efficacement à leurs besoins.

Par cette triple saisine, je souhaite recueillir dans les tous prochains mois vos constats et vos propositions afin d'enrichir le débat et d'orienter nos politiques régionales.

Par ailleurs, je vous confirme que j'engage, sur ce premier semestre 2018, une réflexion sur l'ambition collective que nous devons porter pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2030. Je ne manquerai pas d'associer le CESER à cette réflexion le moment venu.

Vous remerciant d'avance pour votre engagement et pour la qualité de vos réflexions, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent WAUQUIEZ



2- Tableaux de l'ensemble des dispositifs d'aides de la Région

Dispositif Ambition

DISPOSITIF	CIBLE			
	Ambition TPE	Ambition PME	Ambition ETI	Ambition Start-up
Plan de développement à l'international des pôles et clusters (PDI)		X		
Big Booster				X
Ambition PME - Séminaire Stratégie Dirigeant	X	X		
Ambition PME - Stratégie PME	X	X		
Ambition PME - Croissance externe	X	X		
Ambition PME - Commercial PME	X	X		
Ambition PME - Go Export	X	X		
Ambition PME - Finance PME	X	X		
Ambition PME - Levée de Fonds	X	X		X
Ambition PME - Business Plan	X	X		
Ambition PME - Gestion du Poste Clients	X	X		
Ambition PME - Performance Organisationnelle	X	X		
Ambition PME - Performance Technologique	X	X		
Ambition PME - Performance Etendue	X	X		
Ambition PME - Numérique PME	X	X		
Ambition PME - Séminaire Dirigeant Innovation	X	X		
Ambition PME - Accompagnement P. Innovation	X	X		
Ambition PME - Innovation PME	X	X		
Ambition PME - Expertise Rh collective	X	X		
Fonds d'Innovation Sociale	X	X	X	
FRI Auvergne Rhône Alpes		X	X	
SINO French Innovation Fund (Fonds Cathay)				X
R2V				X
Auvergne Rhône Alpes Création III				X
Axeleo Capital				X
Inci't Financement		X		X
Partenaire Croissance		X		
Prêt Croissance TPE PME	X	X		
Fonds Régional d'Innovation	X	X	X	
Strat up & go (volet Création)				X
Strat up & go (colet développement)				X
Fonds de Garantie Industriel		X		
Fonds de garantie France Active	X	X	X	X
Fonds de Garantie BPI France	X	X		
Prêt Amorçage		X		
Contrat de Développement Transmission		X		
Former pour Anticiper Individuel	X	X	X	X
Former Pour Anticiper Collectif	X	X	X	X
Aide d'urgence TPE PME	X	X	X	X
Solutions innovantes pour l'Industrie du Futur		X		X
Strat up & go (volet Emergeance)				X
Aide au développement des petites entreprises du commerce...	X			
Aide au recrutement de cadre export		X		X
Soutien Régional au VIE		X		X
Expertise RH TPE PME	X	X		X
PTR Usage	X	X		X
JEREMIE CAP PME 2		X		
JEREMIE FINANCEMENT 2	X	X	X	
JEREMIE INNOVATION 2		X		X
JEREMIE PRÊT D'HONNEUR 2	X	X		
Solution investissements - Industrie du futur	X	X	X	X
PIA 3 Projets d'innovation / transformation des PME	X	X	X	
PIA 3 Accompagnement et Transformation des filières				
Prêt artisans Banque Populaire	X			
Autres dispositifs intégrés au Portail Economique (Autres directions) :				
PIA 3 Ingénierie de formations professionnelles				
Soutien Régional à l'inv des ent agroalimentaires (DAFA)		X	X	
Aide à la participation aux salons professionnels (DAFA)	X	X		
Aide au conseil en faveur de l'industrie agroalimentaire (DAFA)	X	X	X	
Accompagnement des entreprises de travaux forestiers (DAFA)	X	X		
Soutien aux investissements des scieries (DAFA)	X	X		
Je construis mon projet (DFA)				
Dispositifs s'adressant à des personnes physiques et n'appartenant pas à un programme Ambition :				
Je teste mon projet				
Je lance mon projet				
Je finance mon projet - micro entreprise				
Je finance mon projet - TPE				
Je finance mon projet - entreprise à potentiel				
Transméa				
Prêt d'honneur Auvergne Rhône Alpes (Idéclit prêt d'honneur)				
Idéclit prim				

▪ **Solution-Ambition**

	Ambition TPE	Ambition PME	Ambition ETI	Ambition Start-up
Solution RH	X	X		X
Solution Financement	X	X	X	X
Solution Stratégie	X	X		
Solution Structuration	X	X	X	X
Solution Développement	X	X	X	X
Solution Innovation	X	X	X	X
Solution Internationale	X	X		X
Solution pour rebondir	X	X	X	X
Solution Création	X	X		X
Solution Reprise	X	X		
Solution Transmission				

3- Législation européenne concernant les aides aux entreprises

Les aides doivent prendre en compte les règles fixées par l'union européenne, elles sont rappelées ici en 3 points :

1- Les principes et les textes fondateurs

L'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne précise que « sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions »

On peut qualifier d'aides d'Etat : une aide accordée par l'Etat au moyen de ressources publiques, à une entreprise,

- Procurant un avantage sélectif,
- Affectant les échanges entre Etats membres et la concurrence.

Deux conditions distinctes et cumulatives constatent l'existence d'une aide d'Etat :

Au moyen de ressources d'Etat : les ressources servant à financer l'aide doivent être publiques (Etats, collectivités, Entreprises publiques), parafiscales issues de contributions obligatoires Imputables à l'Etat, les autorités publiques sont considérées comme ayant été impliquées dans l'adoption de la mesure

Dès lors qu'est constaté un avantage sélectif soit un avantage que l'entreprise n'aurait pas obtenu dans des conditions normales de marché, la commission européenne présume qu'il y a affectation des échanges et distorsion de la concurrence.

Sur la base des textes européens, les Etats adoptent des régimes d'aides nationaux, la commission adopte ensuite les régimes notifiés par les Etats.

2- Les règlements d'exception

Il existe toutefois des règlements d'exemption ceux-ci ont été revus en 2014.

- Le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) :

On peut distinguer :

- Les aides à finalité régionale (AFR),
- Les aides à la recherche,
- Au développement et à l'innovation (RDI),
- Les aides à la protection de l'environnement,
- À la formation
- Aux travailleurs en difficulté,
- Aux PME
- Au financement des risques,
- Les aides destinées à remédier aux dommages causés par des calamités naturelles,
- Les aides sociales au transport en faveur des habitants des Régions Ultra Périphériques,
- Les aides en faveur des infrastructures de haut débit,
- Les aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine,
- Les aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles,
- Les aides en faveur des infrastructures locales et
- Les aides possibles pour la construction ou modernisation d'infrastructures améliorant l'environnement des entreprises et des consommateurs et modernisant/développant la base industrielle.

- Les règlements de minimis

- 200 000 euros sur 3 exercices fiscaux (aide accordée en année N, vérification des aides perçues sur n, n+1, n+2)
- Toutes les entreprises, tous les coûts sont admissibles
- Consolidation des aides de minimis au niveau du groupe

Aides possibles aux entreprises en difficulté.

3-Les critères de compatibilité des aides

Une aide de l'Etat est considérée comme compatible avec le marché intérieur si :

- Elle a un effet incitatif (elle modifie le comportement du bénéficiaire)
- L'entreprise bénéficiaire est identifiée
- Elle porte sur des coûts admissibles clairement définis
- Elle est transparente (respect de certaines formes d'aide)
- Elle respecte les intensités d'aides maximales fixées
- Les règles de cumul des aides ne conduisent pas au dépassement des seuils d'intensité

4- Une simulation sur le site aides.fr

The image displays four screenshots of the 'aides.fr' website interface, illustrating the user experience for finding and qualifying for aid.

- Top Left Screenshot:** Shows the main homepage with a grid of icons representing various aid categories: 'Création et entrepreneuriat', 'Transmission Reprise d'entreprise', 'Innovation', 'International et exportations', 'Droits financiers Trésorerie', 'Ressources humaines', 'Développement et croissance', 'Environnement et développement durable', and 'Implantation Immobilière'. Below the grid are sections for 'Actualités', 'Zoom sur...', and 'Question d'entrepreneur'.
- Top Right Screenshot:** Shows the 'Agenda des appels à projets' and 'Agenda des concours' sections. It includes a search filter for 'Sélectionner une région' with a dropdown menu set to 'Toutes les régions' and a 'Rechercher' button.
- Bottom Left Screenshot:** Shows the 'Innovation (14)' search results page. It features a search bar, a 'Vos Aides Par la SIRET' section with an 'APS' logo, and a grid of three result cards: 'Services des CCI de votre juridiction en droit de l'investissement', 'Bourse des diplômés', and 'Qualité et efficacité de services d'entreprises à reprendre'.
- Bottom Right Screenshot:** Shows the 'Qualification de l'entreprise' form. It asks 'Connaissez-vous le SIRET de votre entreprise?' (Yes/No) and 'Indiquez votre département d'implantation'. It also includes a list of activity codes (A-E) and a 'Suivant' button.

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise Innovation (2/4)

Précisions à apporter à la thématique du projet

Votre entreprise est-elle en phase de création ?

Dans quelle phase se trouve votre projet d'innovation ?
 En phase de faisabilité.
 En phase de développement.
 En phase d'industrialisation ou de commercialisation.

Votre projet d'innovation inclut-il un partenariat technologique ?

Votre projet d'innovation est-il en relation avec la protection de l'environnement ou une démarche de développement durable ?

Abandonner **70** dispositifs d'aide répondent à votre recherche ! **Précédent** **Suivant**

Actualité

loi de finances 2019 modification de la réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos
1 février 2019
La loi de finances modifie la réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos. Désormais, la prise en location de la flotte de vélos par l'entreprise s'applique à la réduction d'impôt. Le dispositif s'applique jusqu'au 31/12/2021.

Comment fonctionne un crédit d'impôt ?
4 janvier 2019
Un crédit d'impôt correspond à une somme fiscale bien comprise des entreprises. Il réalise une mesure de soutien à une action de développement. Mais comment fonctionne la comptabilité de l'entreprise ?

Les aides pour l'investissement en équipements numériques et robotiques
26 mai 2019
L'industrialisation d'équipements numériques ou robotiques fait réaliser aux entreprises un saut technologique. Ceci leur permet de moderniser leur organisation, leur production et leurs outils. Des solutions existent pour accompagner les entreprises dans l'acquisition et son engagement.

Liens la suite

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise Innovation (2/4)

Découvrez tous les appels à projets région par région

Sélectionnez une région :

concoure région par région

Sélectionnez une région :

Vos Aides Par la SIRET

Quelle est votre SIRET ?

Quelle est votre activité ?

Quelle est votre région ?

Service de l'CCI de votre juridiction est droit de l'environnement

Revue des brevets

Outil de Bilan de diffusion d'innovations d'entreprises à reprendre

APS

Dans le cadre du projet "Villes de demain", les aides à l'innovation des services de l'CCI pour couvrir l'activité de création, la forme juridique, l'effectif et la localisation de votre entreprise. Ces paramètres sont utilisés lors de la recherche pour vous fournir la liste des aides réellement adaptées à votre entreprise.

Actualités

Actualités Entrepreneurs
17 mai 2019
Agissez sur l'avenir de votre entreprise

Prévisions de l'Etat
17 mai 2019
Les Finances d'investissement
Missions Régionales
NPI Contribute aux investissements

Suivez nous sur :

[Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [Instagram](#)

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

les-aides.fr
Le site d'information des CCI sur les aides aux entreprises

Recherche de dispositifs d'aide

0 aides répondent à votre recherche

- *** 3D Start PME - aide aux entreprises à démarrer en fabrication additive métallique - CETIM
- *** Accompagnement à l'innovation - Institut de soudure
- *** Accompagnement au montage de projets Européens - ANRT
- **** Accompagnement aux entreprises de la mode du textile et de l'habillement - IFTH
- **** Accompagnement aux industries - CERIB
- **** Accompagnement des PME aux projets européens - Entreprise Europe Network
- **** Aide au diagnostic design - Bpifrance
- **** Aide pour la faisabilité de l'innovation - Bpifrance
- **** Aide pour le développement de l'innovation - Bpifrance
- *** Analyses, essais, tests - IFIP - Institut du Porc
- **** Analyses, essais, tests - INBP
- **** Appel à projets ATF : Accompagnement et transformation des filières - Bpifrance
- **** Appel à projets France Expérimentation - DGE
- *** Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) - CSTB
- *** Appui à l'innovation - CTCPA
- *** ARIANE- Service d'accueil et d'accompagnement - CSTB
- *** Assistance à la mise en place d'une activité de conserverie - CTCPA
- *** Assistance technique - CERIB
- *** Assistance technique - CTCICM

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

- **** Assistance technique - Institut de soudure
- *** Avis Technique (et Document Technique d'Application) : ATEC-DTA - CSTB
- *** Certificat Complémentaire de Protection (CCP) - médicaments ou produits pharmaceutiques - INPI
- *** Certification - CSTB
- **** Check Up N&R - CCI de France
- *** CIFRE - Convention Industrielle de Formation par la REcherche - ANRT
- *** Conseil, information et accompagnement dans le secteur du nautisme - FIN
- *** Contrats de Thèse CEA - CEA
- **** Contrôles de laboratoire - CTIF
- **** Création R&D - INBP
- **** Crédit d'impôt métiers d'art - DDFIP
- **** Crédit moyen terme de financement matériel ou immatériel - SOFITECH
- *** Dépôt de brevet - INPI
- **** Dépôt de brevet européen - INPI
- *** Dépôt de brevet international (PCT) - INPI
- *** Dépôt de certificat d'utilité - INPI
- *** Dépôt des dessins et modèles - INPI
- *** Diagnostic Innovation - Bpifrance
- *** Enveloppe SOLEAU - INPI
- *** Essais, assistance technique, expertise - SFC
- *** Etude et management de projet innovant - EXTRACTIS
- *** Etudes et recherche appliquée - CETIM-CTDEC
- **** Expertise scientifique et technique - CEA
- *** Expertise, analyses et information spécialisée - Terres Inovia
- **** Formation professionnelle - CNRS

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

**** Formation professionnelle - CRITT POLYMERES	Voir >
**** Formation professionnelle - IFV	Voir >
**** Formation professionnelle - SFC	Voir >
*** Horizon 2020 - Primauté industrielle - Instrument PME - Innovation dans les PME - EASME	Voir >
**** Incubateur d'entreprise - IRSTEA	Voir >
**** Incubateur d'entreprises - CSTB/Lab - CSTB	Voir >
*** Information - documentation - veille - CTIFL	Voir >
**** InnovFin - Support financier européen pour les innovateurs - BEI	Voir >
**** JEI et JEU - Jeune Entreprise Innovante et Jeune Entreprise Universitaire : exonération de cotisations patronales - URSSAF	Voir >
**** L'offre - Soutenir l'innovation - Total Développement Régional	Voir >
**** Master Class PI - INPI	Voir >
**** Partenariat Junior-Entreprise - CNJE	Voir >
*** Pass PI - INPI	Voir >
*** Prédiagnostic PI : premier diagnostic de propriété industrielle - INPI	Voir >
*** Prestations techniques, essais et études CVC (chauffage, ventilation, climatisation) - CETIAT	Voir >
*** Prestations techniques, études pour l'industrie - CETIAT	Voir >
*** Prestations techniques, métrologie et mesures - CETIAT	Voir >
**** Programme Solution innovation : Appel à Manifestations d'intérêt "Industrie du Futur" - REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Voir >
*** Protection pour les topographies de produits semi-conducteurs - INPI	Voir >
**** Qualification entreprise innovante pour l'accès aux FCPI et aux marchés publics de haute technologie - Bpifrance	Voir >
**** Recherche & Développement - CTICM	Voir >
*** Recherche appliquée - SFC	Voir >
*** Recherche et développement industriel - Institut de soudure	Voir >
**** Service intelligence économique - CTIF	Voir >
*** Veille - CETIM- CTDEC	Voir >
*** Veille stratégique - INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA	Voir >



http://les-aides.fr/aides/parcours_innovation/5687320 34

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

**** Intervention en fonds propres - 360° Capital Partners - 360° Capital Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Activa Capital - ACTIVA CAPITAL	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Actio Mezz - Andera Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Advance Capital Europe - Ace Management	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Aerofund 3 - Ace Management	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Agro Invest - Agro Invest SAS	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Alter Equity 3P - Alter Equity	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Apax Partners - APAX PARTNERS	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Ardlan Croissance - Ardlan	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Argos Wityu - Argos Wityu	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Atalaya - Ace Management	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Aurinvest Capital 3 - Aurinvest	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Biodiscovery 4 - Andera Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Cabestan Capital - Andera Partners	Voir >
*** Intervention en fonds propres - CapAgro Innovation - CapAgro	Voir >
**** Intervention en fonds propres - CAPALL 2 - SOFIMAC IM	Voir >
**** Intervention en fonds propres - CAPARA 3 - SOFIMAC IM	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Capital Export - Capital Export	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Capital Santé 1 - Turenne Capital Partenaires	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Capzamine - CAPZANINE	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Cereu Dette - Céréa Partenaire	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Cereu Mezzanine - Céréa Partenaire	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Citizen Capital - Citizen Capital	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Croissance Rail - Bpifrance	Voir >
**** Intervention en fonds propres - D&P entrepreneurs - D&P FINANCE	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours_innovation/5687320 4

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise



Recherche de dispositifs d'aide

25 aides répondent à votre recherche

**** Préfinancement du CICE - Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi - Bpifrance	Voir >
**** Appui aux fusions et acquisitions - Bpifrance	Voir >
**** Avance + - Mobilisation des créances commerciales - Bpifrance	Voir >
*** Cautions sur marchés - SOFITECH	Voir >
**** Co-garantie Bpifrance-SIAGI - SIAGI	Voir >
**** Crédit de trésorerie - SOFITECH	Voir >
**** Esfin Participations - ESFIN GESTION	Voir >
*** Financement de projet innovant - Femmes Business Angels	Voir >
**** Fonds Build-up International - Bpifrance	Voir >
*** Fonds de prêts Eiffel Energy Transition - Eiffel Investment Group	Voir >
**** Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) : Impact Coopératif - ESFIN GESTION	Voir >
*** Fonds Régional de Garantie Auvergne-Rhône-Alpes - Bpifrance	Voir >
**** Fonds SISA - Services Innovants aux acteurs de la Santé et de l'Autonomie - LBO France	Voir >
**** Garantie de caution sur projets innovants - Bpifrance	Voir >
**** Garantie des fonds propres - Bpifrance	Voir >
**** Garanties Relais - SIAGI	Voir >
**** IDES - Intervention en fonds propres - ESFIN GESTION	Voir >
*** Intervention en dettes et en fonds propres - Fonds NOVI 2 - Jdinvest Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - 21 Centrale Partners - 21 Centrale Partners	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours_innovation/5687320 1/5

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

**** Intervention en fonds propres - 360° Capital Partners - 360° Capital Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Activa Capital - ACTIVA CAPITAL	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Actio Mezz - Andera Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Advance Capital Europe - Ace Management	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Aerofund 3 - Ace Management	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Agro Invest - Agro Invest SAS	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Alter Equity 3P - Alter Equity	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Apax Partners - APAX PARTNERS	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Ardlan Croissance - Ardlan	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Argos Wityu - Argos Wityu	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Atalaya - Ace Management	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Aurinvest Capital 3 - Aurinvest	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Biodiscovery 4 - Andera Partners	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Cabestan Capital - Andera Partners	Voir >
*** Intervention en fonds propres - CapAgro Innovation - CapAgro	Voir >
**** Intervention en fonds propres - CAPALL 2 - SOFIMAC IM	Voir >
**** Intervention en fonds propres - CAPARA 3 - SOFIMAC IM	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Capital Export - Capital Export	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Capital Santé 1 - Turenne Capital Partenaires	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Capzamine - CAPZANINE	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Cereu Dette - Céréa Partenaire	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Cereu Mezzanine - Céréa Partenaire	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Citizen Capital - Citizen Capital	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Croissance Rail - Bpifrance	Voir >
**** Intervention en fonds propres - D&P entrepreneurs - D&P FINANCE	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours_innovation/5687320 2/5



The screenshot displays the website **les-aides.fr** with the search results for "Recherche de dispositifs d'aide". The page is organized into four quadrants, each showing a list of aid programs. Each entry includes a title, a brief description, and a "Voir" (View) link. The top left quadrant shows results for "9 aides répondent à votre recherche", listing programs like "Accélérateur PME - Bpifrance" and "Accompagnement aux entreprises de la mode du textile et de l'habillement - IFTH". The top right quadrant lists programs such as "DLA - Dispositif Local d'Accompagnement - Avise" and "Éditions et Logiciels - CSTB". The bottom left quadrant features "Intervention en fonds propres - LFPI - LFPI" and "Intervention en fonds propres - MBO Partenaires - MBO Partenaires". The bottom right quadrant shows "Prêt Croissance TPE - Bpifrance" and "Qualium investissement - Caisse des Dépôts". The website header includes the logo and a QR code, and the footer contains the URL http://les-aides.fr/aides/parcours_developpement/5687327.

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

***** Intervention en fonds propres - Ecotechnologies - Bpifrance	Voir >
**** Intervention en fonds propres - Ekkio Capital - Ekkio Capital	Voir >
*** Intervention en fonds propres - ETI 2020 - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - FA DIESE 3 - FA Dièse	Voir >
***** Intervention en fonds propres - FCDE - Consolidation et Développement Gestion	Voir >
***** Intervention en fonds propres - FCPI Participex 1 - Participex Gestion	Voir >
***** Intervention en fonds propres - FCPR Serena - Serena Capital	Voir >
**** Intervention en fonds propres - FCPR Technologie et Santé - SOFIMAC IM	Voir >
*** Intervention en fonds propres - FDEN - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - FIMIEEC - Innovafonds	Voir >
***** Intervention en fonds propres - FIP Entreprendre Grand Est - Generis Capital Partners	Voir >
** Intervention en fonds propres - Fonds Avenir Automobile - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds bois - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Fonds d'Accélération Biotech Santé - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds de Co-Localisation Franco-Tunisien - Siparex	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Fonds Definvest - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds direct régional d'Investissement Rhône-Alpes 2 - Siparex	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds Européen des Matériaux - Demeter-Emertec	Voir >
** Intervention en fonds propres - Fonds Franco-Chinois pour les PME - Cathay Capital Private Equity	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds Innobio - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Fonds Large Venture - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds mode et finance - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Fonds NovESS - MANDARINE GESTION	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds NOVI 1 - TIKEHAU CAPITAL	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Fonds NOVO 2 - TIKEHAU CAPITAL	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Fonds patrimoine et création - Bpifrance	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours_difficulte/5687329 3/5

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

Recherche de dispositifs d'aide

7 aides répondent à votre recherche

***** Accompagnement HSE - Hygiène, Sécurité, Environnement - SFC	Voir >
**** Aide à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants - Bonus écologique et Prime à la conversion - ASP	Voir >
*** Aide à la collecte et à l'élimination des déchets pour les artisans et les petites entreprises - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Voir >
*** Aide à la connaissance - Innovation - ADEME	Voir >
*** Aide à la connaissance - Recherche et développement - ADEME	Voir >
*** Aide à la connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Voir >
*** Aide à la maîtrise des pollutions et à la réduction des consommations d'eau dans l'industrie et l'artisanat - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Voir >
*** Aide à la réduction des usages non agricoles de pesticides - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Voir >
***** Aide aux études générales pour l'acquisition de connaissances en environnement - ADEME	Voir >
***** Aide aux investissements pour la protection de l'environnement - ADEME	Voir >
*** Aide pour le bon état des eaux littorales - Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Voir >
***** Appel à projet - Agriculture et industries agro-alimentaires éco-efficientes - ADEME	Voir >
*** Appel à projets - AURAENERGIE "Transition énergétique et climatique en industrie, agriculture, artisanat et tertiaire" - Auvergne-Rhône-Alpes - ADEME	Voir >
*** Appel à projets - AURAGEOT "Géothermie assistée par pompe à chaleur" - Auvergne-Rhône-Alpes - ADEME	Voir >
***** Appel à projets - Energies renouvelables - ADEME	Voir >
*** Appel à projets - Industries éco-efficientes - ADEME	Voir >
*** Appel à projets "AURABOIS - Installation de production de chaleur à partir de bois énergie" - Auvergne Rhône-Alpes - ADEME	Voir >
*** Appel à projets "AURARESEAU - Création, extension et densification de réseaux de chaleur en région Auvergne-Rhône-Alpes" - ADEME	Voir >
***** Appel à projets Bois-Energie - REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours_energies/5687358 1/2

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

**** Intervention en fonds propres - Fonds savoir-faire d'excellence - FSFE - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds Transatlantique - Siparex	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Fonds Ville de demain - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - FPCI - Entreprendre et Croissance - Generis Capital Partners	Voir >
***** Intervention en fonds propres - France Investissement Croissance - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - France Investissement Energie Environnement - Bpifrance	Voir >
*** Intervention en fonds propres - France Investissement Région - Bpifrance	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Frenchfood Capital - FRENCHFOOD CAPITAL	Voir >
*** Intervention en fonds propres - GALIENA CAPITAL - GALIENA CAPITAL	Voir >
***** Intervention en fonds propres - HBM Partners - HBM Partners	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Health for Life Capital - Seventure Partners	Voir >
***** Intervention en fonds propres - HealthCap - HealthCap	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Idinvest Partners	Voir >
***** Intervention en fonds propres - IFE - IFE Mezzanine	Voir >
*** Intervention en fonds propres - IFI - Industries & Finances	Voir >
***** Intervention en fonds propres - Impact Croissance - IMPACT Partenaires	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Initiative & Finance - INITIATIVE & FINANCE	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Innovacon - Innovacon	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Iris Capital Fund - Iris Capital	Voir >
***** Intervention en fonds propres - JEREMIE Financement 2 - SOFIMAC IM	Voir >
***** Intervention en fonds propres - JEREMIE Innovation 2 - SOFIMAC IM	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Keensight Capital - KEENSIGHT CAPITAL	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Krenaxi - Krenaxi	Voir >
*** Intervention en fonds propres - Latour Capital - Latour Capital	Voir >



http://les-aides.fr/aides/parcours_difficulte/5687329 4/5

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

***** Appel à projets Energie Réseaux de chaleur - REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Voir >
*** Appel à projets GNVolont'air - REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Voir >
*** Appel à projets Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques dans les Zones Non Interconnectées - IRVE ZNI - ADEME	Voir >
***** Appui technologique - IRSTEAM	Voir >
** Assistance technique - CTMNC	Voir >
*** Certificats d'Economies d'Energie - PNCEE	Voir >
*** Déduction exceptionnelle ("suramortissement") pour acquisition de véhicules "propres" (gaz naturel et biométhane carburant) - DDFIP	Voir >
** Evaluation environnementale et sanitaire des produits et systèmes de construction innovants - CSTB	Voir >
*** Exonération de taxe sur les véhicules de société pour les véhicules hybrides - DDFIP	Voir >
*** Fonds chaleur - ADEME	Voir >
***** Garantie Financière ICPE - SOFITECH	Voir >
***** Horizon 2020 - Prix incitatif "Moteur le plus propre pour l'avenir" - Commission Européenne	Voir >
***** Imprim'Vert® - P2I	Voir >
*** Life - Programme pour l'environnement et l'action pour le climat - EASME	Voir >
** Management de l'environnement - CTCPA	Voir >
*** Prestations techniques - CTP	Voir >
*** Prêt Eco-Energie - Bpifrance	Voir >
*** Prêt vert - Bpifrance	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours_environnement/5687356 2/2

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise



Recherche de dispositifs d'aide

Les aides répondent à votre recherche

** Appui à la rédaction d'offre - APEC	Voir >
**** Diffusion d'offres d'emploi - APEC	Voir >
**** Emplois francs - Pôle Emploi	Voir >
*** Flash Conseil Entreprise - APEC	Voir >
**** JEI et JEU - Jeune Entreprise Innovante et Jeune Entreprise Universitaire : exonération de cotisations patronales - URSSAF	Voir >
*** L'offre - Financer votre activité - Total Développement Régional	Voir >
**** Réseau Eures - Accompagnement au recrutement de candidats européens - RESEAU EURES	Voir >
**** Service emploi : accompagnement au recrutement en agriculture, agroalimentaire, environnement et paysage - APECITA	Voir >
**** Sourcing Plus - APEC	Voir >
**** Volontariat International en Entreprise (VIE) - Auvergne-Rhône-Alpes - REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Voir >
*** Votre Potentiel Sourcing - APEC	Voir >

http://les-aides.fr/aides/parcours/583/parcours/2018/09/568/327 1/1

11/02/2019 Toutes les aides pour votre entreprise

Recherche de dispositifs d'aide

aides répondent à votre recherche

**** Crédit moyen terme de financement matériel ou immatériel - SOFITECH	Voir >
**** Crédit-bail immobilier - Bpifrance	Voir >
**** Etudes de ressources et de disponibilité forestière - INSTITUT TECHNOLOGIQUE FCBA	Voir >
**** Financements à moyen et long terme - Somudimtec	Voir >
**** Prêts à long ou moyen terme - Bpifrance	Voir >
*** ZAFR - exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties - DDFIP	Voir >

Contributeurs

Jocelyne DUPLAIN

Présidente de la Section Industrie,
Collège 1,
Désignée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sandrine STOJANOVIC, 3^{ème} Vice-présidente déléguée – Référente de la Section

Jean-Marc GUILHOT, Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

COLLEGE 1

- **BESSON-THURA Séverine** (CPME)
- **CHABBAL Jean** (pôles compétitivité)
- **FURMINIEUX René-Pierre** (Chimie)
- **LASSALLE Valérie** (FNTR)
- **PFISTER Françoise** (UIMM)

COLLEGE 2

- **BOUVIER Bruno** (CGT)
- **GAUDIN Valérie** (CFTC)
- **GAUDIO Rémy**(CFDT)
- **MILBERGUE Denise** (Solidaires)
- **NATON Agnès**(CGT)
- **PICHOT Arnaud** (CGT FO)

COLLEGE 3

- **BABOLAT Guy**(SCOP-SCIC)
- **CLAVERANNE Jean-Pierre**(CREAI)
- **LAC Jean-Pierre** (Lyon Finance)
- **PELLA Dominique** (Conf. Recherche)
- **PROFIT Linda** (JCE)
- **RIVIERE Elisabeth** (LPO)

Personnalités extérieures

- **EURY Simon-Pierre**, Directeur régional adjoint, Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises - Commissaire au redressement productif, DIRECTE Auvergne-Rhône-Alpes
- **GROUTHIER Jean-Philippe**, Directeur, INSEE Auvergne-Rhône-Alpes
- **JOLY Hervé**, Historien, directeur de recherche au CNRS, ENS de Lyon
- **LAFLECHE Stéphane**, ex-directeur général industrie, groupe SEB
- **PAILLARD Thomas**, Directeur général, Joubert Productions
- **RENARD Stéphane**, Directeur des Nouvelles Technologies, Tronic'x Microsystems SA
- **TEJEDOR Cécilia**, Directrice générale, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Remerciements

Personnes auditionnées

EURY Simon-Pierre	Directeur régional adjoint – chef du pôle Entreprises, Emploi, Economie Commissaire aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises Commissaire au redressement productif DIRECTE Auvergne-Rhône-Alpes
LIOGIER Patrick	Adjoint au Directeur Régional adjoint – chef du pôle Entreprises, Emploi, Economie DIRECTE Auvergne-Rhône-Alpes
LE ROUX Antoine	Directeur Général Adjoint Economie, formation, enseignement supérieur et innovation Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
POURCHAYRE Thomas	Directeur Appui aux Entreprises Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
EVEN Thomas	Directeur Direction du Développement Economique Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
LOURADOUR Céline	Directrice Adjointe Direction du Développement Economique Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
CAILLETAUD Marie-Claire	Rapporteuse pour la Commission des activités économiques Conseil Economique Social et Environnemental

Contacts

Laurent DE PESSEMIER

Chargé d'études

Tél 04 26 73 40 06

Laurent.depessemier@auvergnerhonealpes.fr

Informations

Vous souhaitez suivre l'actualité du

CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à la
lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou

retrouvez les informations sur

le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

www.auvergnerhonealpes.fr/ceser



Le président du Conseil régional a saisi le CESER sur les aides aux entreprises industrielles. L'attente du Conseil régional concerne en premier lieu la simplification des dispositifs qui a été engagée dans le cadre d'une délibération votée par l'Assemblée régionale en mars 2018. Leur adaptation aux défis de demain pour l'industrie régionale est un enjeu majeur de leur pertinence, la simplification des dispositifs devant être finalisée pour la fin 2019.

Le CESER répond à la saisine en quatre points.

Pour le CESER, la démarche de simplification des aides aux entreprises industrielles doit être contextualisée dans une analyse des forces et faiblesses de l'industrie régionale et dans une vision anticipatrice de l'industrie de demain. La première partie traite de ce point.

Pour ancrer la réflexion sur le sujet de l'industrie, il est nécessaire de préciser ce que l'on entend par entreprise industrielle. L'action de la Région se positionne dans un écosystème des aides aux entreprises plus large qui concerne d'autres acteurs et s'inscrit dans un contexte européen. C'est l'objet de la deuxième partie.

En matière d'aide aux entreprises industrielles, les besoins et les objectifs visés peuvent être de nature différente et méritent d'être précisés, des priorités doivent être dégagées : ce sera l'objet de la troisième partie.

Dans la dernière partie, les aspects liés au suivi, à l'évaluation, au choix des critères ainsi qu'à la transparence et à la communication des aides sont abordés.

A partir de ces éléments, le CESER formule dans chacune des parties des préconisations dont la synthèse est reprise dans la partie finale.

INDUSTRIE • PME • AIDE ECONOMIQUE • AIDE DIRECTE • PRODUCTION
INDUSTRIELLE • EMPLOI • DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE • ATTRACTIVITE
REGIONALE • INNOVATION • EVALUATION • COMMUNICATION • REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES

www.auvergnerrhonealpes.fr/ceser

Crédit photos :

123rf

